



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Pornic, sur convocation régulière en date du vendredi 25 novembre 2022, dûment accompagnée d'une note explicative de synthèse, s'est réuni à la Salle du Conseil - Relais Saint Gilles à Pornic, en session ordinaire, sous la Présidence de M. BRARD, Maire.

**Présents** : M. Jean-Michel BRARD, Maire, Mmes et MM. Claire HUGUES, Paul-Eric FILY, Christiane VAN GOETHEM, Edgard BARBE, Isabelle RONDINEAU, Jean MONTAVILLE, Marie-Paule MARIE, Daniel BRETON, Christine CROCQUEVIEILLE-BARREAU, Patrick PRIN, Samuel CHEREL, Philippe DEVEILLE, Brigitte FRIESS, Cristelle GAËTAN-ULAS, Florence GENDROT, Anne GOUDY, Bruno GRIS, Corine GUIGNARD, Joël HERBIN, Antoine HUBERT, Yvon LE DIOURON, Donatienne LEPAROUX, Agnès LUSSEAU, Patricia MICHEL, Alexandra NICOLLE, Serge ROUSSEAU, Dolorès THIBAUD.

**Pouvoirs** : Brigitte DIERICX à M. le Maire, Nicolas ENGELSTEIN à Cristelle GAËTAN-ULAS, Jean-Claude LANDRON à Jean MONTAVILLE, Artak SAKANYAN à Patricia MICHEL, Françoise MARTIN à D. BRETON

**Secrétaire de séance** : Alexandra NICOLLE

Conseillers en exercice : **33** - Présents : **28** - Votants : **33** - Quorum : **17**



## Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2022

N'ayant reçu aucune observation, M. le Maire procède donc à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre dernier.

**Adopté à l'unanimité**



## Documents déposés sur les tables

Le tableau des décisions pris en application des délégations qui ont été confiées à M. le Maire par le Conseil Municipal.



## Ordre du jour

L'inscription d'un débat sur *"les nombreux transferts de compétences vers Pornic Agglo ont pour effet de créer de la distance et de l'incompréhension tant auprès des habitants que des élus municipaux de notre commune"* a été ajouté à l'ordre du jour à la suite du dernier point prévu initialement.



## DEROULEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

### I - ADMINISTRATION GENERALE

#### 1 - Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal a établi son règlement intérieur lors de sa séance du 25 septembre 2020.

Par courrier reçu le 19 octobre dernier, M. Deveille a fait part de son souhait de quitter le groupe majoritaire et de continuer son mandat en tant que conseiller municipal non rattaché à un groupe d'élus.

A ce titre, M. Deveille peut bénéficier d'un droit à s'exprimer dans le magazine municipal conformément à l'article L 2121-27-1 du CGCT.

La rédaction actuelle du règlement intérieur relatif au droit d'expression des élus ne permet pas de mettre en œuvre ce principe, il est donc nécessaire d'en modifier le contenu.

Après consultation de l'ensemble des conseillers municipaux, il est proposé de modifier le règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal applicable à la mandature 2020-2026 intégrant les modifications proposées.

M. le Maire lit l'intervention suivante :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chers collègues,  
Avant que n'intervienne le vote sur cette modification du règlement intérieur, je souhaiterais rappeler comment et pour quelle raison cette modification a été élaborée. Le 19 octobre dernier Monsieur Philippe Deveille, conseiller municipal élu sur la liste « Ecoute et Expérience », a exprimé le souhait de se retirer du groupe majoritaire et d'être désormais identifié comme un conseiller n'appartenant à aucun groupe. M. Deveille souhaite à ce titre pouvoir disposer d'un espace d'expression dans le magazine municipal, comme le prévoit la loi. Il nous faut donc modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal qui n'est pas adapté à cette nouvelle configuration de l'assemblée. Une telle possibilité n'avait pas été prévue en 2020 lorsque le règlement fut adopté en début de mandature. La loi précise que chaque tendance de l'assemblée doit pouvoir disposer d'un espace d'expression dans le magazine municipal, la loi ne précise pas toutefois comment la taille de ces espaces doit être calculée. Ce sont donc les tribunaux qui sont venus remplir ce vide, en précisant que ces espaces d'expression devaient être équitablement répartis et suffisants. Sur cette base chaque assemblée est libre de s'organiser comme elle le souhaite, c'est en tout cas l'analyse concordante de la Préfecture et de l'Association des Maires de France que nous avons consulté à ce sujet. Dans le magazine municipal, l'expression des conseillers est groupée sur une demi-page correspondant à environ 3600 signes. Ces 3600 signes étaient jusqu'ici simplement répartis en deux, soit 1800 signes pour la majorité issue de la liste Ecoute et Expérience et 1800 signes pour la minorité issue de la liste Pornic Vent d'Avenir. La création d'une troisième tendance dans l'assemblée, incarnée par un conseiller seul, nous oblige à revoir cette répartition et mettre en place une clef de répartition des espaces d'expression entre les 3 tendances désormais représentées dans l'assemblée. Cette clef de répartition doit à la fois être équitable et permettre une expression suffisante. Une consultation préalable a été*

*mise en œuvre auprès de l'ensemble des conseillers municipaux pour trouver la bonne formule de répartition. Pour ouvrir les discussions, il fut d'abord proposé de s'appuyer sur la clef de répartition utilisée par la communauté d'agglomération. Celle-ci prévoit que la majorité dispose de deux fois plus de signes qu'un groupe d'opposition, et qu'un groupe d'opposition dispose de deux fois plus de signes qu'un conseiller seul. Après échange avec l'ensemble des conseillers, c'est une proposition légèrement modifiée qui a été préférée. Elle a l'avantage de conserver aux oppositions le bénéfice de 1800 signes quelle que soit la composition de ces oppositions. Ainsi cette formule prévoit qu'un groupe d'élus d'opposition constitué bénéficie systématiquement de deux fois plus de signes qu'un conseiller ne se réclamant d'aucun groupe. Concrètement, les espaces d'expression seront désormais répartis comme suit : 1800 signes pour la majorité, 1200 signes pour Pornic Vent d'Avenir, 600 signes pour M. Philippe Deveille. Ce compromis est, me semble-t-il, la moins mauvaise des solutions compte-tenu des avis très contrastés que cette question a soulevé au cours des consultations réalisées."*

M<sup>me</sup> Guignard lit l'intervention suivante :

*"Au nom du groupe Pornic Vent d'Avenir, je tiens à saluer la décision de M. Philippe Deveille de quitter la majorité sans, je le précise, rejoindre le groupe Pornic Vent d'Avenir. Il s'agit d'une décision suffisamment rare pour être soulignée. Dans la lettre qu'il a envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, il a expliqué qu'il avait fait le choix de continuer à honorer le mandat que les Pornicais lui avaient confié et de poursuivre son engagement d'élus au service de l'intérêt général. N'étant plus en accord avec votre mode de gouvernance et vos méthodes, il a fait le choix de privilégier le respect de ses valeurs : équité, transparence et démocratie. Force est de constater que c'est le troisième conseiller qui quitte le navire Ecoute et Expérience en dénonçant le même problème de gouvernance et de méthode. N'y aurait-il pas un examen de conscience à faire, une analyse de pratique à mener ? Etre libre de s'exprimer et rester fidèle à ses valeurs n'a pas de prix. Certes, au début du mandat, nous pensions que beaucoup de points nous opposaient avec Philippe Deveille. Et bien, des dizaines de commissions plus tard et de conseils municipaux, nous ont finalement montrés que nous portions les mêmes valeurs, abordions la même méthode et nous offusquions avec la même sincérité. Je souhaite donc bienvenue à Philippe Deveille, une nouvelle voie va pouvoir continuer à se faire entendre au sein du conseil municipal. Ainsi, l'alternance que nous souhaitons pour Pornic se construit en donnant des gages d'indépendance aux Pornicais et Pornicaises et c'est exactement ce que Philippe Deveille vient de faire."*

M. Hubert lit l'intervention suivante :

*"M. le Maire, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, Ce que vous vous apprêtez à faire voter est très grave en matière de sauvegarde de la démocratie. La note de synthèse que vous venez de lire ne dit pas votre intention réelle qui est tout simplement de réduire l'expression de l'opposition municipale et ce serait une première dans l'histoire de notre ville. Pour rappel, et comme c'est le cas depuis toujours à Pornic, tous les groupes d'élus, qu'ils soient majoritaire ou minoritaire, disposent ou disposaient du même espace d'expression dans le magazine municipal, soit 1 800 caractères espaces compris. Pour rappel encore, ces dispositions légales ont été créées à la base en France pour permettre l'expression des élus d'opposition. Au fil du temps, et rien ne l'interdisait d'ailleurs, les élus majoritaires ont eux aussi utilisé cette expression. C'est une bonne chose. Ici, et parce qu'il faut désormais attribuer, à juste titre, un espace pour l'expression de M. Deveille, qui a quitté votre groupe, vous en profitez pour réduire drastiquement l'expression de Pornic Vent d'Avenir, de 1 800 à 1 200 caractères, sans parler de votre première tentative qui était de 900 caractères. Pour rappel M. Brard, lors de votre discours d'investiture, vous avez souligné, je vous cite : "le rôle fondamental de l'opposition dans la sauvegarde de la démocratie". Aux grands mots, les grands actes, était-ce une simple posture ? Pour rappel aussi, pendant la campagne, vous aviez refusé de débattre à Pornic en public pour confronter nos programmes. Pour rappel toujours, vous aviez menacé, lors du conseil municipal d'installation, de faire intervenir la police pour interdire la captation vidéo dans le public. Le recours qui s'en est suivi nous a donné raison et la retransmission vidéo est désormais une réussite. Pour rappel enfin, j'ai dû faire retoquer le règlement intérieur de Pornic agglo qui était illégal depuis sa création puisqu'il ne prévoyait pas la possibilité de siéger et de s'exprimer en dehors de la majorité. J'ai donc deux questions : une à M. le Maire et une à M<sup>me</sup> Friess. M. le Maire, que pensez-vous gagner avec de telles méthodes ? M<sup>me</sup> Friess, vous qui siégiez dans l'opposition sous la précédente mandature avec M. Sibiril, comment pouvez-vous aujourd'hui soutenir de telle pratique ? J'ose encore espérer, chers collègues ici présents, que vous oserez vous exprimer avec votre conscience et votre honneur personnel."*

M. Deveille lit l'intervention suivante :

*"Depuis près d'un mois, je vous ai demandé d'appliquer la loi et la réglementation en vigueur, textes à l'appui, ni plus ni moins. Or, depuis près d'un mois, vous avez tenté par tous les moyens de contourner les textes, en particulier le code général des collectivités territoriales, les décisions des cours administratives d'appel et pire encore les décisions du Conseil d'Etat auxquelles je me référais. Je constate que vous vous référez à la réglementation et aux textes uniquement lorsque cela vous sert. Pire encore, vous profitez de la situation pour rogner les ailes de l'opposition, en particulier Pornic Vent d'Avenir en terme d'expression. A mon sens, c'est un véritable déni de démocratie. Mais que craignez-vous donc pour vouloir museler autant l'opposition ? Par ailleurs, aucune disposition législative ou réglementaire n'impose que l'espace accordé aux groupes d'élus soit proportionnel à leur représentation au conseil municipal. C'est d'autant plus vrai que vous bénéficiez d'une vingtaine de pages dans le magazine Pornic Mag pour informer les administrés des actions que vous menez, dont acte. Et en même temps, vous fixez la moitié d'une demie-page pour que l'opposition s'exprime. Vraiment, il est plus que temps de changer de paradigme, voire même de réaliser une véritable révolution copernicienne. Merci."*

M<sup>me</sup> Van Goethem souhaite partager son expérience au sein du Conseil Départemental :

*"Certaines collectivités ont fait le choix de diviser le nombre de caractères à la proportionnelle par conseiller municipal. Par exemple, au Conseil départemental, dans le mandat précédent, il y avait deux groupes avec un partage à la proportionnelle. Depuis la nouvelle mandature, il y a désormais trois groupes. Pour constituer un groupe, il faut être minimum 5 élus. A noter que le magazine du département a changé de format à la rentrée de septembre et le département a fait le choix et la proposition de changer la répartition. Avec la nouvelle version, cela fait environ 66 signes par élus, ce qui est peu. Alors, imaginez la répartition si on appliquait le même rapport aujourd'hui. Si la proposition était strictement à la proportionnelle, c'est-à-dire 109 caractères par élus, cela donnerait au groupe majoritaire 2 943 caractères pour 27 élus, au groupe Pornic Vent d'Avenir 545 pour 5 élus et un conseiller seul ou isolé 109 caractères. Donc, en ce qui me concerne, je trouve la deuxième proposition qui a été faite plutôt bien équilibrée et je voterai pour."*

Suite au propos de M. Hubert, M<sup>me</sup> Friess souhaite préciser que sur la précédente mandature, la différence avec la situation d'aujourd'hui était que l'équipe Valeur et Dynamisme avait été élue par la population et obtenu 6 sièges.

Jean Montaville lit l'intervention suivante :

*"Il était nécessaire, suite au déroulement des précédents débats en conseil municipal, de savoir, pour les élus que nous sommes et les concitoyens qui nous font confiance et nous écoutent, si M. Philippe Deveille souhaitait quitter le groupe majoritaire. Aujourd'hui, sa position est clarifiée. Est-il nécessaire de rappeler que nous sommes 33 élus dans cette assemblée, issus de 2 groupes politiques, avec chacun un programme et des engagements différents pour notre Ville et nos résidents ? Oui, c'est nécessaire, car c'est sur le programme de notre liste "Écoute et Expérience" que les Pornicais se sont prononcés très majoritairement, permettant ainsi à 28 femmes et hommes, dont Philippe Deveille, de siéger au Conseil municipal. Par courrier du 19 octobre 2022, adressé au maire avec copie à l'ensemble des élus, M. Philippe Deveille a informé quitter le groupe majoritaire, tout en continuant son mandat de conseiller municipal sans être rattaché à un groupe d'élus. Cette décision crée, de fait, 2 groupes et un Conseiller municipal avec un unique représentant. Ce n'est pas tout à fait un groupe puisque pour qu'il y ait un groupe, selon le règlement intérieur, il faut au moins deux personnes. C'est dommage et regrettable, mais l'équipe majoritaire en prend acte et continue à mettre en œuvre le programme et les engagements pour lesquels elle a été élue. Désormais, le Conseil municipal siège ainsi : 27 élus pour le groupe majoritaire Écoute et Expérience, 5 élus pour le groupe Pornic Vent d'Avenir et 1 élu Philippe Deveille. Cette décision singulière a appelé un débat au sein de notre équipe majoritaire concernant les modalités d'expression à réorganiser. Ce débat, ouvert, contrasté, a abouti à un consensus qui permet aujourd'hui de proposer au vote les modifications du règlement intérieur du Conseil municipal de Pornic. L'expression écrite des 3 groupes est respectée, non pas de façon égalitaire mais de manière équitable. Puisque la période s'y prête, je formule le vœu que la nouvelle organisation de notre conseil municipal soit constructive et respectueuse du débat démocratique qui doit exister au sein des commissions et du Conseil municipal."*

M. Gris montre un magazine municipal de 2013, soit d'il y a moins de 10 ans, édité sous la mandature de M. Boënnec et dans laquelle l'équipe majoritaire comprenait déjà M. Brard, M<sup>me</sup> Van Goethem, M. Prin, M. Herbin, M<sup>me</sup> Hugues. Ce magazine était déjà composé de 22 - 24 pages, une tribune équivalente pour les deux groupes constituant le conseil municipal, rédigée avec une grande police de caractères lisible par tous. Sur la mandature suivante, composée de trois groupes d'élus, M. Gris indique que deux de ces groupes bénéficiaient du même espace

d'expression et le troisième d'un espace plus petit avec une diminution de la police de caractères qui rendait la lecture moins lisible. Aujourd'hui, les tribunes du magazine municipal sont illisibles alors que la police de caractère, sur la première page qui retrace la parole de M. le Maire, est toujours du même format. M. Gris relève un problème d'iniquité, d'égalité et de transparence et constate qu'il ne faut pas avoir de problème de vue pour lire le magazine. De plus, il attire l'attention sur l'accès au magazine sur le site internet de la Ville, pour lequel aucune page ne lui est dédiée, il faut télécharger le magazine. Il dénonce le manque d'égalité de traitement entre les groupes, et incite à donner une vraie visibilité à l'opinion de chacun. Le groupe Pornic Vent d'Avenir n'a certes pas eu la majorité aux élections municipales, mais le groupe majoritaire n'a pas eu la majorité des voix des inscrits sur les listes électorales. Ils ont tous été mal élus, en plein Covid, avec un fort taux d'abstentions et en continuant de cette façon, M. Gris signale qu'encore moins de gens se déplaceront pour aller voter.

Dans le cas où un autre membre de la majorité quitte le groupe pour siéger seul comme M. Deveille, M. Rousseau demande quel sera le calcul appliqué et combien restera-t-il de caractères au groupe Pornic Vent d'Avenir ?

M. le Maire indique que la réponse figure dans le texte du règlement intérieur.

En réponse à M. Montaville, M. Deveille tient à préciser qu'il ne renie en rien le programme initial, raison pour laquelle il n'a pas rejoint l'opposition. Son retrait du groupe majoritaire n'est pas dû à un problème de programme qui les sépare mais bel et bien à une problématique de valeurs, de mode de gouvernance et de méthode.

M<sup>me</sup> Gendrot annonce avoir recherché la définition d'une république démocratique. Elle explique que dans ce cas, le pouvoir est détenu par les citoyens et s'exerce par le biais de représentants élus ; ce qu'ils sont tous au sein de ce conseil municipal. De fait, par rapport à ce mode représentatif, elle indique que la proposition de répartition proposée est tout-à-fait démocratique. Le choix aurait pu être de diviser le nombre de caractères par le nombre d'élus. Par contre, elle s'insurge contre les propos tenus par les membres de l'opposition qui conduisent à se demander si effectivement le mode de gouvernance de l'équipe majoritaire est démocratique. M<sup>me</sup> Gendrot les rassure, les membres de la majorité ont une gouvernance responsable, basée sur des valeurs démocratiques, dans le souci de servir le bien commun et non seulement dans le discours mais surtout dans l'action. Quant à l'accessibilité, elle rappelle qu'une des premières choses qu'elle a faite au début de ce mandat, a été de rendre accessible le site internet de la Ville de Pornic au moment de sa refonte. Dans ses propos, M. Gris n'évoque qu'une forme de handicap, le handicap visuel alors que le travail s'est fait pour toute forme d'accessibilité. Dans le cas du magazine, la décision d'ajouter une autre page au droit d'expression des élus afin d'utiliser une police de caractère plus grosse aurait pu être prise mais l'équipe majoritaire a préféré privilégier l'information des citoyens sur toutes les actions menées sur Pornic. Quoi qu'il en soit, la tribune reste équitable et l'opposition a bien un droit d'expression, qu'elle utilise d'ailleurs aussi sur les réseaux sociaux. Pour finir, la suppression des noms et prénoms de chacun dans les tribunes permettra d'avoir plus d'espace d'expression.

M<sup>me</sup> Guignard souhaite faire état de son expérience d'élue sur la mandature précédente. Elle rappelle que le 3<sup>ème</sup> groupe Ensemble et Autrement était composé de 2 élus, et les trois groupes avaient chacun 1 800 caractères. Elle se demande donc ce qui conduit aujourd'hui la majorité à réduire de cette façon le nombre de caractères et l'expression de l'opposition. Elle dénonce une décision totalement arbitraire.

M. le Maire déclare que cette décision est réglementaire et invite les élus de l'opposition à la porter au tribunal s'ils veulent la contester.

Suite aux propos de M<sup>me</sup> Van Goethem, M. Deveille tient à souligner qu'octroyer 143 caractères d'espace d'expression n'est pas légal et a été retoqué à plusieurs reprises par les cours administratives d'appel. Il invite à aller regarder la réglementation puisque l'opposition, quel qu'elle soit, doit pouvoir exprimer à minima des idées.

M. le Maire déclare que des règlements intérieurs de conseils municipaux ont été validés dans ce sens.

**Adopté par 27 voix POUR**

**et 6 CONTRE** (M. Deveille, M. Hubert, M<sup>me</sup> Guignard, M. Rousseau, M. Gris, M<sup>me</sup> Leparoux)

## 2 - Modification de la composition des commissions municipales

Afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle dans les communes de 1 000 habitants et plus, un siège au minimum revenant à chaque composante du conseil.

Suite au souhait de M. Deveille de quitter le groupe majoritaire et de continuer son mandat en tant que conseiller municipal non rattaché à un groupe d'élus, il est nécessaire de procéder à la modification de la composition des commissions municipales.

Afin que M. Deveille puisse être représenté au sein des commissions municipales, il lui est attribué un siège dans chaque commission municipale.

Par courrier du 23 novembre 2022, M. Deveille a fait le choix de n'intégrer que certaines commissions, dont le détail figure en annexe,

De plus, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement par un membre du groupe majoritaire dans les commissions dans lesquelles il siège actuellement.

Vu les délibérations du 4 juin 2020 et du 10 juillet 2020, fixant la composition des commissions municipales à 9 membres titulaires et 2 membres suppléants auxquels s'ajoute le Maire, président de droit. La répartition selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste porte à 8 le nombre de membres pour le groupe d'élus de la liste « Ecoute et Expérience » et à 1 le nombre de membre pour le groupe d'élus de la liste « Pornic Vent d'Avenir » et 1 membre suppléant pour chaque groupe d'élus.

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres.
- **DESIGNE** un membre du groupe d'élus de la liste « Ecoute et Expérience » dans les commissions dans lesquelles M. Deveille siègeait.
- **APPROUVE** la nouvelle composition des commissions qui porte à 10 le nombre de membres titulaires pour les commissions dans lesquelles M. Deveille siège.

COMMISSIONS	Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Finances</b>	- C. Hugues, P.E. Fily, C. Van Goethem, I. Rondineau, M.P. Marié, C. Crocquevieille-Barreau, D. Thibaud, B. Friess, A. Hubert, P. Deveille	- J. Montaville - C. Guignard
<b>Culture</b>	- P.E. Fily, C. Hugues, C. Van Goethem, C. Crocquevieille-Barreau, C. Gaëtan-Ulas, A. Goudy, A. Nicolle, A. Sakanyan, D. Leparoux	- P. Michel - C. Guignard
<b>Economie locale et touristique</b>	- C. Van Goethem, J.C. Landron, J. Herbin, C. Gaëtan-Ulas, P. Michel, A. Nicolle, P.E. Fily, A. Goudy, B. Gris, P. Deveille	- C. Crocquevieille-Barreau - A. Hubert
<b>Urbanisme</b>	- E. Barbe, D. Breton, C. Crocquevieille-Barreau, P. Prin, B. Diericx, D. Thibaud, B. Friess, JC Landron, S. Rousseau	- J. Montaville - A. Hubert
<b>Travaux</b>	- I. Rondineau, C. Van Goethem, J. Montaville, D. Breton, P. Prin, D. Thibaud, S. Chereil, F. Martin, S. Rousseau, P. Deveille	- B. Diericx - A. Hubert
<b>Vie des Ecoles</b>	- I. Rondineau, C. Hugues, C. Van Goethem, M. P. Marié, N. Engelstein, A. Lusseau, F. Gendrot, A. Nicolle, D. Leparoux	- J. C. Landron - B. Gris
<b>Sports et Affaires maritimes</b>	- J. Montaville, C. Hugues, P.E. Fily, C. Van Goethem, C. Crocquevieille-Barreau, J.C. Landron, A. Goudy, J. Herbin, C. Guignard, P. Deveille	- A. Nicolle - A. Hubert
<b>Action Sociale et Santé</b>	- M. P. Marié, P. Prin, B. Diericx, D. Thibaud, A. Lusseau, P. Michel, F. Gendrot, JC Landron, S. Rousseau	- A. Goudy - D. Leparoux
<b>Sécurité, Circulation</b>	- D. Breton, E. Barbe, P. Prin, B. Diericx, J. Herbin, B. Friess, A. Lusseau, I. Rondineau, S. Rousseau, P. Deveille,	- D. Thibaud - B. Gris

<b>Moyens associatifs</b>	Membres des commissions - Culture - Sports et Affaires maritimes - Action Sociale et Santé	Membres des commissions - Culture - Sports et Affaires maritimes - Action Sociale et Santé
<b>Politique rurale et milieux aquatiques</b>	- P. Prin, C. Hugues, E. Barbe, M.P. Marié, B. Diericx, Y. Le Diouron, S. Cherel, J. Montaville, B. Gris	- B. Friess - D. Leparoux
<b>Environnement</b>	- B. Diericx, E. Barbe, D. Breton, P. Prin, B. Friess, A. Lusseau, P. Michel, F. Martin, D. Leparoux	- D. Thibaud - B. Gris
<b>Mobilités</b>	- J. Herbin, E. Barbe, D. Breton, P. Prin, B. Diericx, D. Thibaud, F. Gendrot, B. Friess, C. Guignard	- C. Crocquevieille-Barreau - S. Rousseau
<b>Accessibilité et inclusion des personnes en situation d'handicap</b>	- F. Gendrot, C. Hugues, C. Van Goethem, I. Rondineau, J. Montaville, M. P. Marié, J.C. Landron, D. Breton, C. Guignard	- A. Sakanyan - A. Hubert
<b>Jeunes Adultes</b>	- C. Hugues, C. Crocquevieille-Barreau, N. Engelstein, Y. Le Diouron, F. Gendrot, A. Goudy, A. Nicolle, J. Montaville, A. Hubert	- I. Rondineau - D. Leparoux

**Adopté à l'unanimité**

## **II - FINANCES**

### **1 - Décision Modificative n°1 du Budget Général 2022**

La décision modificative n°1 du budget général 2022 intègre :

- En fonctionnement, des recettes complémentaires de 555 700 € (ajustement du produit des jeux du casino qui a fait une meilleure année que prévue, des recettes issues des droits de mutation toujours en progression et des amortissements sur les subventions reçues) et des dépenses supplémentaires pour 545 000 € afin de s'ajuster par rapport aux prévisions budgétaires initiales (notamment les dotations aux amortissements sur les investissements réalisés en 2021, les frais de personnel suite à l'augmentation du point d'indice et des ajustements budgétaires sur les achats).
- En investissement, un autofinancement de 10 700 € cumulé à de nouvelles recettes à percevoir pour 1 489 700 € (amendes de police, subvention à percevoir, amortissement des immobilisations...), couvre les dépenses nouvelles de 194 700 € (principalement des ajustements budgétaires sur des travaux ou achats de mobiliers urbains).

L'ensemble de ces inscriptions budgétaires permet de diminuer le recours à l'emprunt à hauteur de 1 305 700 €.

La commission des Finances réunie le 14 novembre 2022 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget général 2022.

M. le Maire lit l'intervention suivante :

*« Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,*

*J'ajouterais simplement quelques mots à ceux de la première adjointe pour nous féliciter que cette année budgétaire 2022 s'achève avec une décision modificative somme toute favorable. Malgré la hausse des coûts des matériaux, des matières premières et des énergies, les difficultés d'approvisionnement et une inflation croissante comme nous n'en avons pas connue depuis plusieurs années, nos finances sont restées saines. Certes, il nous faut réabonder aux budgets de quelques opérations mais les choix que nous avons fait au cours des dernières années ou plus récemment nous préservent des conséquences les plus fâcheuses de ces désordres mondiaux. Notre adhésion au SYDELA, syndicat mixte qui regroupe 180 communes et 14 intercommunalités du département de la Loire-Atlantique, nous permet de ne pas subir de plein fouet l'augmentation des coûts énergétiques. Grâce à des achats groupés réalisés par anticipation, l'augmentation moyenne du KW/h restera limitée à environ 60 % en 2023 quand*

*certaines collectivités subissent une augmentation de 100, 150 % voire beaucoup plus par ailleurs. Plus récemment, nous nous sommes engagés avec les services dans une dynamique de maîtrise voire d'économie de nos charges générales de fonctionnement et nous avons engagé un plan d'économies d'énergies. Ce plan comprend de nombreux volets, comme l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit qui se met progressivement en place depuis le début de l'automne ou la diminution du chauffage des bâtiments publics. Il intègre également l'indispensable responsabilisation des usagers. A titre principal, il prévoit que soit audité l'ensemble de nos bâtiments pour établir une programmation des investissements de rénovation énergétique. Ces études sont réalisées avec l'appui du SYDELA. Le déplacement du casino, il y a quelques années, et la contractualisation d'une nouvelle Délégation de Service Public, génèrent une augmentation conséquente de recettes pour la collectivité issues des droits sur les jeux. La réalité de cette recette s'avère même supérieure à ce qui avait été envisagé. Enfin les droits de mutation continuent à générer une ressource dynamique que nous abordons toutefois avec prudence car un tassement du marché immobilier est annoncé pour les prochaines années, soyons méfiants. »*

M. Gris souligne l'augmentation conséquente des amendes de police, soit + 97 000 €, augmentation déjà signalée sur le budget précédent. Il relève donc que soit les automobilistes se garent vraiment très mal soit les policiers verbalisent beaucoup plus, ce qui est d'ailleurs peut-être la mission principale des deux nouvelles recrues. Par conséquent, il se pose donc la question de savoir si la Ville recrute le personnel de police municipale uniquement pour donner des amendes ou pour répondre à d'autres objectifs de sécurité. M. Gris indique qu'il est difficile d'en discuter puisque la commission sécurité ne se réunit qu'une fois par an et les débats ne portent pas sur la politique préventive à mettre en place, sur le rôle de la police municipale, autre que de distribuer des amendes et d'encadrer certaines manifestations. M. Gris fait remarquer que la délinquance ne s'arrête pas à 18 h 30.

M. Breton indique qu'en 2021, 3 698 contraventions ont été dressées, autant pour les Pornicais que pour les non Pornicais, dont 2 366 en juillet et août et au 20 novembre 2022, 3 683 dont 2 399 pour juillet et août. Ces chiffres sont tout à fait constants. Il s'agit principalement de contraventions relatives au stationnement. Les consignes données sont de faire respecter, en priorité, le stationnement sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite puis sur les emplacements en zone bleue.

M. le Maire souligne également que les effectifs de la police municipale sont tout à fait satisfaisants pour une commune de la strate de Pornic. Dans le cadre de la sécurité urbaine, Pornic est dotée d'une vidéo protection, qui se révèle extrêmement efficace. Les policiers municipaux participent beaucoup aux enquêtes de grands délits et à leur résolution. M. le Maire profite de l'occasion pour effacer l'image d'une police municipale qui ne fait que verbaliser, elle est également sur le terrain pour la sécurité des concitoyens et travaille en parfaite collaboration avec la gendarmerie.

**Adopté par 28 voix POUR**

**et 5 ABSTENTIONS**(M. Hubert, M<sup>me</sup> Guignard, M. Rousseau, M. Gris, M<sup>me</sup> Leparoux)

## **2 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Les poursuites de recouvrement de la Trésorerie sont restées vaines pour le recouvrement d'un titre de recette auprès d'un redevable.

Il est proposé d'admettre en non-valeur la demande de la Trésorerie Municipale pour un montant total de 954,40 € (liquidation judiciaire).

Les charges correspondantes doivent être imputées au chapitre 65, à l'article 6542 au titre des créances éteintes.

La commission des Finances réunie le 14 novembre 2022 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour 954,40 € à l'article comptable 6542.

**Adopté à l'unanimité**

## **3 - Tarifs communaux et participations communales 2023**

Il est proposé, pour 2023, de revaloriser les tarifs communaux et participations communales.

Les commissions Culture, Economie locale et touristique, Vie des Ecoles, Sports et Affaires maritimes, Moyens associatifs ont émis un avis favorable sur les tarifs relatifs à leurs compétences.

La Commission des Finances réunie le 14 novembre 2022 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs communaux et participations communales pour 2023

M<sup>me</sup> Rondineau souhaite intervenir sur les tarifs de la restauration scolaire :

*"La majorité des collectivités est contrainte d'augmenter leurs tarifs de restauration d'un montant non négligeable mais l'équipe majoritaire garde le cap. Le service de restauration est un service réclamé par les familles pornicaises. Il facilite le quotidien des parents, qui ne peuvent récupérer leurs enfants sur le temps du midi, et reste un confort précieux pour les familles en difficulté. Malgré une augmentation des prestataires de restauration pouvant atteindre plus de 6 %, et l'augmentation du coût de l'énergie, nous avons décidé de ne pas répercuter ces augmentations afin de ne pas pénaliser les budgets des familles. Comme depuis 2020, nous maintenons le repas à 1 € pour la première tranche du quotient familial et à 1,74 € pour la deuxième. C'est plus de 12 % des familles pornicaises qui sont concernées. Les autres tranches seront augmentées de 2 % comme tous les tarifs communaux. C'est une règle que nous appliquons chaque année malgré une inflation proche de 6 % pour 2022. Pour information, et en comparaison avec les tarifs des autres collectivités de même taille, les tarifs pour un repas s'élèvent environ autour de 3 €. Je me permets également de rappeler que l'accueil périscolaire pour le 3<sup>ème</sup> enfant est gratuit et restera gratuit. La participation pour les enfants porteurs de handicap qui sont forcés et contraints de se rendre dans les établissements spécialisés hors ville sont également indemnisés d'un montant pour leur repas. Ces tarifs ont été votés à l'unanimité lors de la commission Vie des Ecoles et je m'en félicite. Je suis heureuse de voir que ce vote permet de renforcer notre politique et nos choix. Je remercie sincèrement les élus pour la validation de cet axe fort permettant aux familles les plus modestes de ne pas être pénalisées. Je vous remercie."*

M<sup>me</sup> Hugues ajoute, qu'au-delà de cet effort particulier proposé au travers de ces tarifs sus mentionnés, d'une manière globale et sauf quelques exceptions, la ligne directrice donnée pour tous les tarifs est une augmentation de 2 %, là où les indicateurs d'inflation sont plutôt à 6 %. Les élus ont fait le choix de ne pas trop revaloriser les tarifs municipaux et d'assumer l'inflation afin de ne pas la reporter intégralement sur les concitoyens.

M<sup>me</sup> Leparoux intervient sur le choix des tarifs des différentes catégories de spectacles proposées par la Ville. Sur les 4 catégories existantes, elle attire l'attention sur la catégorie A où le tarif est particulièrement élevé : 28 € en plein tarif et 23 € en tarif réduit, soit une réduction d'à peine 18 %. Elle souhaiterait connaître la raison de ces tarifs aussi élevés et le nombre de spectacles concernés par cette catégorie. Elle précise que sa question n'est pas de savoir ce qui justifie ces tarifs, car évidemment ces spectacles ont un coût élevé, mais plutôt de savoir pourquoi ce choix, pourquoi ne pas plus subventionner les spectacles et ce au risque de ne pas remplir les salles et donc de ne pas favoriser le spectacle pour tous. Ces choix de tarifs sont compréhensibles pour des salles privées mais s'expliquent difficilement dans le cadre d'une proposition de service public. En comparaison avec les communes voisines, le tarif A à Saint Brévin est beaucoup plus faible, 20 € en tarif plein et 12 € en tarif réduit, soit une réduction de 40 %. A Machecoul, ce niveau de tarif A n'existe pas et le tarif B pratiqué à Pornic est supérieur avec un tarif réduit pour Machecoul de 37 % inférieur au tarif plein. M<sup>me</sup> Leparoux résume sa demande : pourquoi ce niveau de tarif A très élevé, pourquoi d'une façon générale que ce soit en catégorie A ou B des tarifs pleins aussi élevés et pourquoi des tarifs réduits aussi peu réduits ?"

M. Deveille fait part de la difficulté de se prononcer sur cette délibération qui fixe les tarifs dans leur globalité car autant il est en phase avec les propos de M<sup>me</sup> Rondineau, autant il a quelques interrogations sur d'autres tarifications, comme pour le festival Pornic Classic ou autres, pour lesquels M. Deveille ne voit pas clair sur la politique qui est menée.

Pour répondre à M<sup>me</sup> Leparoux, M. Fily informe qu'au cours des trois dernières années, le tarif de la catégorie A n'a pas été utilisé. Ce tarif a été créé à la demande notamment des sociétés de production qui, dans le cadre de la venue d'une tête d'affiche, obligent à un certain tarif minimum. La politique culturelle est d'avoir une culture accessible pour tous et, de fait, le tarif C est utilisé très souvent et exceptionnellement le tarif B. De plus, M. Fily attire l'attention sur la mise en place d'un tarif réduit à destination des personnes à mobilité réduite afin de leur faciliter l'accessibilité à la culture.

M<sup>me</sup> Leparoux demande confirmation que le tarif A est utilisé essentiellement pour le festival Pornic Classic.

M<sup>me</sup> Van Goethem confirme que le tarif de 28 € est utilisé pour les spectacles un peu plus "haut de gamme". Elle indique qu'un travail a été mené avec le service Culture pour les tarifs 2023 et qu'il a été décidé de ne pas appliquer d'augmentation, ce tarif ayant un coût déjà important. De plus, une réflexion a été menée sur l'accessibilité à la culture pour tous en proposant un tarif réduit de 10 € pour les jeunes de moins de 25 ans, 20 € pour les minima sociaux, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de handicap munie de la carte de mobilité inclusion ainsi qu'un pass pour 4 spectacles à 80 €.

M<sup>me</sup> Leparoux relève que les tarifs B et C, généralement utilisés, sont plus élevés que les tarifs B et C des communes voisines. Elle en demande la raison et pourquoi le tarif réduit est aussi peu réduit, 20 € par rapport à 28 € représente une réduction de 28 % qui est également inférieure à ce qui se pratique notamment à Saint Brévin. Elle pose la question suivante : « *qu'est-ce qui fait que l'on n'arrive pas à avoir une politique démocratique aussi généreuse que les communes alentours* ».

M. le Maire répond que ce travail est fait en commission et validé par les élus et qu'il s'agit de la politique portée par la municipalité.

#### **Adopté par 27 voix POUR**

**et 6 ABSTENTIONS** (M. Deveille, M. Hubert, M<sup>me</sup> Guignard, M. Rousseau, M. Gris, M<sup>me</sup> Leparoux)

#### **4 - Engagement, liquidation et mandatements des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023**

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Les dépenses à prendre en charge sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser la Collectivité à engager, liquider et mandater ses dépenses d'investissement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le vote du Budget Primitif 2023 à hauteur maximale du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 14 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant que le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater en investissement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le vote du Budget Primitif 2023.

- **AUTORISE** les engagements, liquidations et mandatements par chapitre conformément au tableau ci-après :

CHAPITRE	CHAPITRE 20	CHAPITRE 21	CHAPITRE 23
Budget Primitif 2022 (a)	143 000 €	1 002 000 €	7 275 000 €
Restes à réaliser 2021 (b)	74 932 €	313 652 €	5 064 721 €
Budget Supplémentaire 2022 (c)	43 100 €	467 648 €	2 884 000 €
DM1 2022 (d)	0 €	10 000 €	163 000 €
Montant à prendre en compte (a + c + d)	186 100 €	1 479 648 €	10 322 000 €
Engagements autorisés par l'assemblée délibérante avant le vote du BP 2023	46 525 €	369 912 €	2 580 500 €

**Adopté à l'unanimité**

### III - SUBVENTIONS

#### 1 - Aide aux projets sportifs de haut niveau

Dans le cadre de sa politique sportive et maritime, la Ville de Pornic accompagne les projets sportifs de haut niveau des athlètes de Pornic qui participent à des compétitions de niveau national à international.

L'association pornicaise « OKéania » dans le cadre de sa participation en 2023 à la Global Solo Challenge, course autour du monde par les trois caps, en solitaire et sans assistance, sollicite une aide financière de la Ville de Pornic.

L'association et le projet, sont soutenus par Unicancer, qui s'engage dans la lutte et la prévention contre le cancer notamment par l'activité physique adaptée et accompagne les malades dans leur parcours de soins.

Il est donc proposé de soutenir l'association « OKéania » par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour participer à la Global Solo Challenge.

Une convention spécifique sera passée entre la Ville de Pornic et l'association.

La Commission Sports et Affaires maritimes réunie le 7 novembre 2022 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'association "OKéania".

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention passée avec l'association.

- **AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.

Jean Montaville lit l'intervention suivante :

*« Je remercie les élus de la commission Sport et Affaires maritimes, réunie le 7 novembre, pour l'avis favorable émis à l'unanimité pour accompagner ce grand projet sportif porté par l'association pornicaise OKEANIA. Avec le skipper et chirurgien François Gouin, la fédération d'établissements médicaux UNICANCER fera le tour du monde par les 3 caps, sans assistance et sans escale, en donnant son nom au voilier pour la course à la voile Global Solo Challenge. Chirurgien des tumeurs de l'appareil locomoteur, compétiteur licencié au club nautique de Pornic et résident à Pornic, c'est un marin de Pornic, très investi professionnellement contre le cancer qui se lance dans cette course autour de la planète. C'est aussi la Ville de Pornic qui embarquera pour ce tour du monde, en septembre 2023, marquant ainsi son soutien et sa reconnaissance à ce projet sportif et médical. Le budget prévisionnel du projet est de 337 000 € incluant les frais d'inscription s'élevant à 7 500 €. La subvention de 1 500 € proposée au vote représente 20 % des frais d'inscription et 0,4 % du budget prévisionnel. Je rappelle les critères qui permettent d'accompagner financièrement un projet sportif de haut niveau : l'aide aux frais d'inscription, l'aide à l'hébergement, l'aide aux frais de déplacement. Comme il est de coutume dans le milieu des marins, au nom du Conseil municipal de Pornic, souhaitons « bon vent » à l'association OKEANIA pour ce tour du monde à la voile en septembre 2023. »*

M<sup>me</sup> Marié lit l'intervention suivante :

*"L'action programmée dans le cadre de la demande de subvention a été présentée sous le prisme du sport, la voile, au bénéfice des personnes porteuses d'une maladie, le cancer. Ces deux domaines, voile et cancer, présentent une similitude qui, j'en suis persuadée, ne vous a pas échappé : la navigation à voile et la santé sont des écoles de la vie. Le tour du monde à la voile est un défi, tout comme la lutte contre le cancer. Dès lors, permettez-moi d'aborder la demande d'aide qui nous est faite sous l'angle de la santé, en complémentarité à ce qui vient de nous être présenté. La fédération de lutte contre le cancer qui soutient le projet sportif dans une dimension de « promotion de la santé », porte les valeurs que tous ici, autour de cette table, j'ose espérer, partageons : l'humanisme et la solidarité. Donner une dimension solidaire à un défi personnel donne de l'énergie et une motivation supplémentaire, mais pas que. Ce projet de prévention de la maladie cancéreuse porte aussi, au sein du grand public, le message de bienfaits de l'activité physique adaptée. La santé est un enjeu central dans la politique. Elle est une ressource quotidienne, essentielle au bonheur ; la santé comme chacun le sait relève d'un état. Elle est associée à l'état de bien être, ce que nous visons autant que faire se peut, pour l'ensemble de nos concitoyens. Mais la maladie s'impose, on ne la choisit pas. Aujourd'hui, près de 4 millions de français vivent ou ont dû vivre avec un cancer. En 2022, en France : 1 homme sur 2 et 1 femme sur 3, se verra diagnostiquer un cancer avant 85 ans. Ce n'est pas seulement une probabilité, c'est une réalité. Le cancer nous concerne tous, à tout âge : vous, moi, nous, les Pornicais... Pour ces raisons, il est urgent de faire de la lutte contre le cancer notre cause commune, avec les moyens que nous avons. Lutter contre le cancer n'est pas un combat individuel mais une action collective. Répondre à la demande d'aide financière, via une*

*subvention, pour soutenir un projet dont le bénéficiaire est toujours les malades ou les personnes susceptibles de le devenir, est de notre responsabilité et relève de nos compétences. Cet événement à la forme sportive permet d'éveiller les consciences, d'attirer l'attention, de sensibiliser la population aux évolutions encore possibles pour soi, pour tous, pour les aidants. La recherche avance, la science progresse. En accompagnant les projets nous contribuons au soutien de cette recherche jusqu'au lit du patient. Parce que la maladie appauvrit et rend vulnérable, la municipalité a toute sa place dans ce projet. Notre devoir est d'agir. Par notre réflexion sur le bienfondé de la demande, par notre contribution financière à la lutte contre le cancer, nous devenons acteurs de la démocratie en santé, sur notre commune. Les collectivités sont de plus en plus identifiées comme des acteurs de la promotion de la santé, un des moyens de lutter contre ce fléau. Aujourd'hui, l'action de promotion de la santé prend vie dans notre commune à travers la mobilisation d'un homme dont le cœur de métier est la lutte contre la maladie cancéreuse. Fort de ses expériences en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement des personnes malades, des familles, ce Pornicais par son action et ses soutiens est un acteur majeur de notre politique de santé publique. Le soutien de la commune, par l'accord d'une subvention, est un levier dans la mise en œuvre de l'action visée : la lutte contre un fléau qui trop souvent fragilise les foyers."*

M. Hubert indique que les membres de Pornic Vent d'Avenir n'avaient pas prévu d'intervenir car effectivement ils ne peuvent que soutenir ce projet. Toutefois, ayant pratiqué la voile professionnellement, il tient à souligner que la voile se pratique avant tout avec humilité et est également un loisir. De fait, n'étant pas malade chacun à la chance de pouvoir pratiquer ce loisir et M. Hubert n'est pas sûr qu'une si longue analogie soit la bienvenue dans l'esprit voileux. Traverser les océans est une chance, comparer cela avec le défi du cancer n'est pas la bienvenue.

M<sup>me</sup> Marié rétorque à M. Hubert que cette approche lui appartient.

#### **Adopté à l'unanimité**

### **IV - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil municipal,

VU l'avis de la commission Finances du 14 novembre 2022,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit également comporter des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune ainsi qu'une évolution prévisionnelle de ces éléments pour l'exercice à venir,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel s'est tenu le débat.

- **APPROUVE** les termes du débat d'orientation budgétaire 2023.

M<sup>me</sup> Hugues présente les orientations du budget 2023 à l'aide de documents projetés en séance.

M. le Maire fait l'intervention suivante :

« Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

*Le rapport d'orientation budgétaire vous ayant été présenté, il me revient d'ouvrir ce débat d'orientation budgétaire. Tout au long de l'année 2022, nous avons vu nettement croître les coûts des matériaux et des énergies, et comme de nombreuses collectivités locales, nous aurions pu craindre de voir la situation financière de la collectivité se dégrader au point de ne plus disposer de marges d'autofinancement. Mais si la Ville de Pornic subit les mêmes contraintes que toutes les collectivités de France, elle a l'avantage, pour le moment, de bénéficier de recettes*

dynamiques issues des droits de mutation et des droits sur les jeux du casino. Pour autant, les incertitudes restent nombreuses, tant en recettes qu'en dépenses, il nous faut donc nécessairement faire preuve de prudence et de réalisme afin de sécuriser le fonctionnement de nos services publics tout en continuant à investir pour l'avenir. Compte-tenu de ces contraintes et opportunités, nous avons fait un certain nombre de choix pour l'année 2023 détaillés dans ce rapport d'orientation budgétaire :

1. Nous ne toucherons pas aux taux de la fiscalité locale. Depuis le début de la mandature, c'est un levier que nous n'avons jamais activé et au regard du contexte général qui vient de vous être présenté, c'est une véritable performance. Je remercie à ce titre les élus de la majorité et les équipes municipales qui, en responsabilité, maintiennent des services de qualité pour le bénéfice des Pornicais sans avoir besoin de recourir à une augmentation de la fiscalité.
2. Nous maintiendrons dans les mêmes proportions notre soutien au monde associatif
3. Nous redoublerons d'efforts pour réduire nos consommations et nos dépenses énergétiques
4. Nous maintiendrons un haut niveau de services à la population
5. Nous continuerons à œuvrer et investir pour toutes et tous, jeunes et moins jeunes, au service d'une ville inclusive, responsable, respectueuse de son histoire et résolument tournée vers l'avenir

L'augmentation significative de nos charges et la progression plus modérée de nos recettes doivent nous inciter à la prudence. Pour préserver nos engagements les plus importants, nous avons choisi de renoncer à certaines manifestations onéreuses, nous nous sommes engagés avec les services dans une dynamique de maîtrise voire d'économie de nos charges générales de fonctionnement et nous avons engagé un plan d'économies d'énergies. Ces efforts nous permettent de reconduire voire d'abonder aux budgets que nous consacrons par exemple chaque année aux écoles, à nos aînés, aux politiques culturelles. Ils nous permettent de reconduire nos engagements en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité, de l'accompagnement social et du secours aux plus défavorisés. Au titre des investissements, conformément à nos ambitions, c'est un budget de 6,5 millions d'euros en travaux et achats qui est prévu pour 2023. Nos marges de manœuvre, préservées grâce à nos efforts de gestion et au dynamisme de certaines de nos recettes, nous permettent de continuer à porter les projets que nous avons inscrits dans notre programme, tout en prenant en considération de nouveaux enjeux. Au cours de l'année 2023, nous aurons le privilège de voir aboutir de nombreux projets auxquels nous travaillons depuis plusieurs années. L'année qui vient verra également s'ouvrir de nouveaux projets en phase d'étude ou en phase opérationnelle. L'un des plus emblématiques est peut-être celui de la cuisine centrale qui produira à partir de septembre 2023 repas et gouters pour nos 3 écoles publiques. Ce projet ambitieux en termes de calendrier de travaux et d'investissement, répond à de nombreux enjeux. Il nous permet de reprendre la main sur la fabrication des repas, d'offrir une alimentation de qualité favorisant les circuits courts et les approvisionnements locaux. Il a également pour vertu de favoriser l'éducation au goût et à la réduction des gaspillages alimentaires. Un véritable outil au service de la santé et de l'éducation des plus jeunes. Parmi les réalisations de l'année 2023, nous trouverons également l'achèvement de l'extension de notre système de vidéoprotection. Cet outil performant et bien calibré au regard des besoins de notre cité, permet à la brigade de gendarmerie de résoudre de nombreuses affaires complexes. Nous restons pleinement engagés dans le partenariat de sécurité que nous avons construit avec la brigade de Pornic, et auquel contribue l'équipe opérationnelle de 7 policiers municipaux et de 2 ASVP qui constitue le service de police municipale pornicais. L'ensemble de ce continuum de sécurité contribue à faire de Pornic une ville apaisée, où il fait bon vivre. Le début de l'année prochaine verra également s'achever les chantiers de requalification de voiries qui ont débuté cet automne. Le quartier du Chabut, la Corniche de Gourmalon, la Corniche du Porteau et la rue Adrien Thierry bénéficieront de voiries qualitatives, végétalisées aux abords, de nature à favoriser les déplacements des piétons et des vélos. Plus largement se pose la question de la place des mobilités douces au cœur de notre ville, et à cet effet une grande étude sera lancée afin de concevoir et de phaser l'organisation des déplacements et du stationnement dans l'hypercentre pour les 10 prochaines années. La question de la préservation et de la valorisation des patrimoines reste bien entendu au cœur de nos préoccupations. L'achèvement des travaux de rénovation et d'embellissement de l'église de Sainte Marie et le démarrage des travaux de rénovation des bâtiments de la Terrasse en sont tous deux une belle illustration. Nous aurons également le privilège de pouvoir rendre au Phare de la Noëveillard ses lettres de noblesses grâce à des travaux de mise en valeur et d'aménagement de ses abords. L'adoption finale du PLU révisé et l'élaboration du règlement du SPR nous permettront d'achever le cycle de réécriture des règles protectrices de nos patrimoines bâtis et naturels. Nous engageons également des études préalables à la rénovation-transformation du bâtiment sis 10 place des halles que la Ville a préemptée et qui contient 5 logements locatifs. Ce projet est au carrefour de deux enjeux majeurs pour notre commune, celui de préserver l'histoire et celui de favoriser l'avenir en

permettant à chacun de trouver un logement. C'est là une de nos plus importantes préoccupations et nous poursuivrons l'accompagnement ou la promotion de programmes de constructions de logements sociaux sur notre territoire avec l'objectif que chaque Pornicais, à tous les âges de la vie, puisse trouver un logis adapté à ses besoins et ses ressources. Ces orientations budgétaires ambitieuses, mais soutenables, nous permettent de maintenir de bons ratios, indicateurs d'une saine gestion, et de maintenir un niveau d'endettement en adéquation avec les ressources annuelles de la Ville. Notre objectif est de pouvoir soutenir le programme d'investissement élaboré, conforter les services rendus à la population et conserver une marge de manœuvre pour répondre aux besoins nouveaux, aux situations imprévues, saisir les opportunités d'investissements qui se présenteraient. En cette troisième année de mandat, nous confortons les bases, d'une gestion responsable, mais ambitieuse, permettant de répondre aux attentes des Pornicais, de faire face aux imprévus, tout en préservant la santé financière de notre commune pour les années à venir. Avant de conclure, je souhaiterais saluer les services, et leurs élus référents, qui se mobilisent tout au long de l'année pour construire les orientations budgétaires, exposées ce soir, et préparer le budget final qui vous sera présenté le 1<sup>er</sup> février prochain. Ce travail de dentelle, tant dans les écritures que dans la recherche des équilibres financiers, est une véritable gageure, un ouvrage conséquent qu'il faut remettre chaque année sur le métier. Pour leur accompagnement précieux et leur engagement, j'adresse mes sincères remerciements aux services. »

M. Deville fait l'intervention suivante :

"Dans le rapport d'orientation budgétaire, concernant les flux financiers Ville de Pornic/EPCI p 7, je n'y vois pas clair, en particulier sur les phénomènes de compensation et de mutualisation. Apparemment, 3 600 000 € reversés à Pornic correspondraient à 16 % des recettes de la Ville. Quel est le niveau de contribution de la Ville de Pornic en euros à Pornic aggro ? Quel est le niveau de redistribution effectué par Pornic aggro au profit de la ville ? Quel est l'écart positif et négatif ? Quelles sont les économies réelles réalisées du fait de la mutualisation de certains services : RH, informatique, urbanisme en partie, jeunes adultes en dessous de 18 ans et en sommes-nous satisfaits ? Concernant les dépenses à caractère général, vous déclarez en préambule, p. 12, je cite : « ...la progression de 9,2 % doit permettre de répondre à certaines exigences et priorités. La municipalité souhaite répondre à des besoins émergents de la population, proximité, sécurité, développement durable, etc... » et un peu plus loin, p. 18, vous indiquez : « une stabilisation des effectifs de la police municipale est prévue ». Je m'interroge donc sur les besoins de proximité et de sécurité auxquels vous souhaitez répondre puisque rien n'est prévu en plus afin de répondre à la problématique que vous affichez. N'est-ce pas antinomique ? On affiche une ambition et il n'y a pas de moyens derrière. Concernant la politique sportive, juste un petit point de détail qui peut faire sourire, vous faites référence au championnat du monde de rugby en 2023 alors qu'il s'agit de la coupe du monde de rugby pour laquelle d'ailleurs Pornic avait candidaté afin d'accueillir les équipes mais hélas n'a pas été retenue face à La Baule. Concernant la politique Jeunes Adultes, vous déclarez p. 17, la politique Jeunes Adultes sera dotée d'un budget dédié qui permettra à la commission d'élaborer les propositions pour les jeunes de notre commune. De quelle population parlons-nous ? Sachant que les jeunes de moins de 18 ans sont du domaine d'intervention de l'agglomération, n'y a-t-il pas une différence de population entre un jeune de 18 ans qui commence des études, un jeune de 18 ou 20 ans qui rentre dans la vie active et l'autre jeune de 22 – 23 ans qui peut-être se retrouve père de famille ? De plus, est-ce à dire qu'il n'y avait pas de budget dédié jusqu'à présent ? Quel est le montant dudit budget ? Par ailleurs, est-ce que la nouvelle conseillère en charge des jeunes adultes, Alexandra Nicolle, peut nous en dire un peu plus sur son analyse et sa vision ainsi que sa feuille de route. Concernant les grands événements, je suis ravi de constater que vous prévoyez une réduction des animations, en particulier suppression des Ailes Bleues, suppression du Big Tour, suppression de deux feux d'artifice. J'en suis tout à fait d'accord. En effet, au-delà de l'aspect économique et écologique, comme vous l'avez souligné, beaucoup de Pornicais et même des commerçants se sont plaints des nuisances, tant en termes de sur-fréquentation, de nuisances sonores, de problématiques de stationnement, de circulation, de gestion des déchets. Par ailleurs, vous déclarez, p. 16, que le festival Pornic Classic, géré en régie depuis pratiquement 2 ans, se poursuivra avec une programmation de qualité, dont acte. Pouvons-nous en savoir plus ? En effet, nous ne disposons toujours pas du bilan 2021 et a fortiori du bilan 2022. C'est d'autant plus vrai que lors des commissions, tant grands événements que culture, il a été impossible d'obtenir quelque information que ce soit ; chacune des commissions se renvoyant la balle. Pour être précis, quel est le budget de Pornic Classic, 70 000 € ou 80 000 € ? Quelle est la fréquentation ? Quel est le nombre de places payantes ? Il m'a été rapporté que beaucoup de places étaient vides, nombre de places ouvertes à la vente. Les chiffres que j'ai pu glaner font apparaître de l'ordre de 700 à 800 places payantes sur les 3 000 offertes à la vente. Est-ce que

*vous confirmez cela ? Par ailleurs, pourquoi si peu de fréquentation ? Est-ce dû à la tarification ? Est-ce dû à la programmation ? Est-ce dû à la communication, à l'absence de vision, d'ambition et de stratégie ? Est-ce tout cela en même temps ? Ne fallait-il pas, comme je l'avais suggéré en commission, dès 2020, lorsqu'il était question que nous récupérions Pornic Classic en régie, repartir d'une feuille blanche, consulter et élaborer collectivement ? Concernant le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI), p 26, en préambule je souhaite vous informer que je n'y vois pas clair quant à ce PPI qui me paraît, sauf erreur de ma part, incomplet. Il paraît en effet difficile d'y voir clair quant aux investissements réalisés et à venir. On nous parle de la période 2023 – 2024 – 2025, certes puisque c'est une projection, mais il n'y a aucune information sur le réalisé 2020 – 2021 – 2022 ; Et surtout, quel a été l'écart entre le réalisé à fin 2022 et le budget initial, en particulier sur 2 programmes conséquents à savoir l'église de Sainte Marie et la nouvelle salle du Clion ? Il me paraît en effet important de connaître ces chiffres car ils ont forcément, même si c'est du passé, désormais des implications sur les finances à venir, que ce soit la trésorerie, le niveau d'endettement de notre commune voire autres. Pages 29 et 30, concernant les investissements prévus dès 2023 sur la place du Môle, 400 000 € puis 500 000 € soit 900 000 € sur 2 ans et sur le parc sportif 350 000 € puis 250 000 € soit 600 000 € sur 2 ans, disposez-vous d'ores et déjà de devis ou est-ce simplement une estimation ? Si c'est effectivement une estimation, n'est-ce pas dangereux et hasardeux, au regard de la conjoncture nationale et internationale et la répercussion sur le prix ? Concernant la transformation de l'ancienne caserne des pompiers, p 30, à quoi correspond précisément ces 1 200 000 €, alors qu'il me semble qu'à l'origine il était prévu 800 000 € ? Concernant les études Petites Villes de Demain, p 30, vous prévoyez « d'engager une étude des flux de circulation autour de la gare » . Soit, cela me paraît effectivement très judicieux mais quid du deuxième point d'entrée du centre-ville, en l'occurrence le quartier de la Noëveillard et Guynemer ? L'élaboration, je cite, d'un plan de déplacement et de stationnement de l'hyper-centre, ne peut selon moi se faire, comme je l'ai déjà signalé à de nombreuses reprises, sans avoir travaillé une vision globale de la politique de circulation et de stationnement et ce sur toute la ville. Pour terminer, quid des travaux de mise en conformité de l'ancien casino ? A priori les travaux vont commencer en début d'année. Quel est le montant ? Où cela apparaît-il, s'agissant d'investissement ? J'avais cru comprendre qu'il était question de 200 000 ou 300 000 €, donc ce sont des sommes qui sont conséquentes et qui devraient, semble-t-il, faire l'objet d'immobilisation. Et puis, plus généralement, est-ce bien de la responsabilité du bailleur, en l'occurrence le propriétaire, en l'occurrence la mairie, que de prendre en charge les coûts dits de mise en conformité, même si c'est du PMR, ou bien au preneur, le locataire que de payer ces travaux et qu'est-il prévu dans le bail initial ? Enfin, je m'interroge sur les énormes écarts du coût annoncé dans votre document, écart entre ce que vous aviez annoncé en 2020 et ce que vous annoncez désormais. J'ai bien compris la Covid, j'ai bien compris la guerre en Ukraine, à titre d'exemple l'ancienne caserne des pompiers passe de 800 000 à 1 200 000 €, la rénovation du bâtiment de la terrasse passe de 1 200 000 à 1 600 000 €, la requalification du cimetière de Pornic de 150 000 € à 750 000 €. Si ce sont les projets qui ont évolué, dont acte, mais j'aimerais comprendre. Concernant les différentes taxes, en particulier la taxe sur les résidences secondaires, je n'ai rien vu apparaître dans les documents mis à part le fait que vous ne souhaitez pas y toucher, dont acte. Mais, il me semble que le projet de loi de Finances 2023 permettrait, semble-t-il, aux communes une majoration de cette taxe. Quelle est votre orientation, quel est votre souhait ? Et plus particulièrement, puisque c'est un sujet qui est d'actualité depuis quelques temps et que certaines villes commencent à mettre en application, quelle est votre position quant aux locations saisonnières qui privent bon nombre de jeunes couples et jeunes actifs d'un accès à une location à l'année sur notre territoire ? Tout le monde sait qu'il y a pénurie de logements à prix abordable à Pornic. Une des causes principales n'est-il pas le fait que bon nombre de propriétaires de résidences secondaires préfèrent louer durant la saison car plus lucratif qu'une mise en location à l'année. Enfin, quid des besoins en gardes d'enfants, que ce soit sous forme de maisons d'assistantes maternelles ou de crèches, y a-t-il des besoins ? »*

M. Hubert se réjouit que le nombre de questions ne soit pas proportionnel au nombre d'élus dans les groupes et lit l'intervention suivante :

*"Comme chaque année, je voudrais intervenir sur l'évolution de la population réelle de Pornic mise en détail dans le présent rapport, sur les déséquilibres engendrés en terme de crise du logement et les leviers à notre disposition à savoir ici la fiscalité. M. Barbe, lors d'un précédent conseil municipal, j'ai été très étonné que vous mettiez en doute le sérieux de l'indice de population DGF. Pour énième rappel, l'indice de Dotation Globale de Fonctionnement correspond à un indice pondéré que retient l'Etat pour verser sa dotation financière annuelle de fonctionnement à la commune. Ce calcul prend en compte les résidents principaux, donc la population INSEE, plus un habitant supplémentaire par résidence secondaire. Cette pondération*

permet justement de mieux doter les communes en fonction de leur population réelle surtout pour les communes touristiques qui comptent de très nombreuses résidences secondaires ; à Pornic environ 5 000 soit presque autant que les résidences principales. Pour Pornic, en 2021, nous étions 21 033 habitants, indice DGF, et vous prévoyez pour 2025 d'atteindre 22 631 habitants soit plus 1 600 habitants en 4 ans ou 400 habitants supplémentaires par an quand le PLU autorise 200 habitants supplémentaires par an. Si, à l'évidence, cela constitue de confortables recettes pour la commune, le problème majeur est, vous le savez très bien, avec les résidences secondaires, que cela accentue la crise du logement à l'année. Ma question est donc simple, et je vous l'ai déjà posée en conseil d'agglomération, elle s'adresse à M. le Maire et à M<sup>me</sup> Hugues en charge des Finances : êtes-vous favorables à une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, jusqu'à plus 60 % en zone tendue, et sur les résidences saisonnières ainsi qu'à une taxe sur les logements vacants ? A des mesures coercitives, il est toujours important de penser des mesures incitatives, par exemple avec une prime aux propriétaires consentants à une location à l'année. C'est exactement ce que vient de faire les Sables d'Olonne, avec un maire qui prend le problème à bras le corps, en expliquant que la Ville des Sables ne doit pas être seulement une station balnéaire et que sa crainte est d'avoir de plus en plus de locations touristiques et de moins en moins de logements à l'année. Ensuite, j'aimerais parler du rapport coût/bénéfice de certaines commissions municipales. A l'heure où nous devons redoubler d'effort en matière de sobriété des dépenses publiques et après presque trois ans de mandat, ce recul nous permet d'avoir une vision un peu plus claire quant au coût et au bénéfice de très nombreuses commissions municipales, 14, que vous avez décidé de créer. Nous voudrions tout particulièrement parler de trois commissions, à savoir la commission Politique Jeunes Adultes, la commission Sécurité - Circulation et la commission Mobilités. En trois ans de mandat et sauf erreur de notre part, nous avons eu deux commissions pour la Politique Jeunes Adultes, trois commissions Mobilités et trois commissions Sécurité - Circulation. Sauf erreur de notre part, les coûts annuels des indemnités des élus en charge de ces commissions s'élèvent, hors cotisations patronales, respectivement à 12 200 € par an pour les adjoints en charge des mobilités et de la sécurité et 5 134 € par an pour la conseillère municipale nouvellement déléguée à la Politique Jeunes Adultes, soit un total de 178 000 € pour la mandature. Pour la commission Politique Jeunes Adultes, nous notons même que le montant des indemnités équivaut presque au budget annuel de cette commission qui est de 7 000 €. Ce n'est pas ici le montant des indemnités qui nous pose question mais bien l'efficacité et la récurrence de ces commissions qui ne paraissent pas forcément justifier leur existence. Quelle est la valeur ajoutée de ces 3 commissions ? Ne pourrait-on pas faire des économies en regroupant certaines commissions ? Aussi, les postes d'adjoints spéciaux délégués au Clion sur Mer et à Sainte Marie sont-ils toujours nécessaires alors que la fusion date de 1973 pour le Clion et de 2006 pour Sainte Marie ? 50 ans après je m'aperçois que l'on garde une indemnité pour un poste d'adjoint délégué au Clion. Il s'agit là de s'interroger sur l'efficacité de la fonction et la valeur ajoutée en fonction du coût des commissions. Par exemple, la métropole de Nantes a beaucoup moins de commissions et on se demande pourquoi autant de commissions, comme autant d'indemnités, ont été créées. Concernant la politique de rénovation thermique, à l'heure actuelle, au vu du coût de l'énergie et des lois cadres en la matière, cela devrait être la priorité numéro une. Or, dans le présent rapport d'orientation budgétaire, nous ne voyons qu'un seul projet de rénovation thermique sur les 98 ou 99 bâtiments communaux, avec un budget d'un million d'euros pour la rénovation thermique de la maison des associations. La maison des associations représente 2 000 m<sup>2</sup> de surface plancher, cela paraît très faible au vu des 60 000 m<sup>2</sup> de surface plancher de nos bâtiments communaux. Avez-vous une idée des économies thermiques que nous pourrions réaliser en augmentant ce budget et en l'élargissant à d'autres équipements ? Y a-t-il un audit en cours, une vision claire sur ce volet ? Pour finir, concernant l'avenir de la place de la Terrasse et de ses bâtiments, nous avons noté 1 600 000 € pour une première tranche de rénovation concernant uniquement le clos et le couvert des bâtiments. Cependant, et même s'il y a urgence, à ce jour aucun projet clair n'a été étudié pour l'usage de ce site emblématique et patrimonial. A la base, il était question d'y mettre des locaux administratifs de la mairie et maintenant vous parlez de possibles espaces d'exposition. Vous n'êtes pas sans savoir que notre groupe portait un projet culturel fort sur ce site, sur le modèle des micro-folies nées en 2017. En effet, avec le dispositif Petites Villes de Demain, auquel Pornic vient de souscrire, les communes de moins de 20 000 habitants sont aidées par l'Etat pour se doter de micro-folies, tant pour les équipements que pour les contenus. Pour attirer un large public, ces équipements ne se limitent pas à la diffusion de collection mais sont aussi des lieux d'animations ouverts à tous les publics. Ces micro-folies sont financées jusqu'à 80 % par l'Etat dans les collectivités qui bénéficient du programme Petites Villes de Demain comme Pornic. Pourquoi n'avez-vous jamais évoqué avec nous le devenir des bâtiments de la Terrasse et surtout seriez-vous prêt à étudier avec notre groupe un projet de micro-folies pour la Terrasse ?

M<sup>me</sup> Guignard intervient au sujet du parc sportif. Elle rappelle l'intervention de M. Rousseau, lors d'un précédent conseil municipal, qui s'interrogeait sur le positionnement géographique du skate-park et demandait la confirmation de son emplacement entre la station d'épuration, la route bleue, la voie ferrée et le canal de Haute Perche. Elle reprend les termes de M. Rousseau : *"chacun de ces quatre lieux représente des vrais risques, des nuisances et ce sont des lieux très isolés, non sécurisés, avec un accès pas facile"*. Il se posait alors la question de savoir comment accepter un tel choix, comment envoyer les enfants faire du skate dans un lieu aussi sordide, en accès libre avec autant de risques. En continuité de ces remarques, M<sup>me</sup> Guignard fait l'intervention suivante : *"Au vu du changement de lieu, pourquoi ne pas nous avoir écouté ou en tout cas avoir pris en considération ce que l'on vous disait ? Nous aurions pu faire des économies de temps, d'argent, notamment sur les études que vous avez menées et qui ont coûté quelque chose comme 25 000 €. Des études qui ont consistées à des mesures olfactives pour lesquelles je me questionne encore. Et tout ça pour arriver à la même conclusion que nous, à savoir que ce lieu n'était absolument pas adapté. M<sup>me</sup> Marié, vous nous reprochez souvent de faire de l'obstruction, est-ce que ces questions relèvent de la théâtralité que vous nous reprochez ? Concernant la production d'énergie renouvelable, M. le Maire, j'ai assisté au conseil d'agglomération hier. Sur le sujet de la production d'énergie renouvelable qui a été abordée, j'ai eu le plaisir de vous entendre dire que vous aviez pris des contacts avec le SYDELA pour les futurs projets éoliens sur le territoire de Pornic. Je ne peux que me féliciter que notre intervention sur un des précédents conseils ait pu porter ces fruits. J'ai pu aussi constater que dans les communes voisines, de nombreux projets de production photovoltaïque et éolien sont en cours et sont accompagnés et soutenus par les mairies. Or, paradoxalement, je n'ai pas vu dans les orientations budgétaires de Pornic la moindre allusion ou provisionnement concernant ces engagements sur les futurs projets. Je rappelle que selon la loi pour la croissance verte, nous devons atteindre 32 % de la consommation finale brute en énergie renouvelable dans moins de 7 ans. Aucun investissement ne semble avoir été prévu, ne serait-ce que des études ou une participation dans le soutien d'initiative citoyenne. Nombre de mairies du territoire sont engagées au côté des collectifs dans ces domaines. Comment Pornic va prendre sa part et honorer cet engagement si essentiel de garantir notre sécurité d'approvisionnement en énergie et de lutter contre le risque de pénurie. Sur ce sujet, je pense qu'il est vraiment dangereux de jouer à un jeu d'échec, en la matière je ne suis pas proche de Karpov pour être rassurée par la maîtrise de cette stratégie. J'aimerais avoir quelques informations. On doit aussi selon le schéma régional doubler notre production d'énergie renouvelable. Eclairiez-moi un peu sur ces éléments. »*

Concernant les travaux de l'établissement du Marius, M<sup>me</sup> Guignard indique que dans le bail signé entre la Ville et celui-ci, il est mentionné que la responsabilité de la mise en conformité, en particulier l'accessibilité du bâtiment, est à la charge du preneur en l'occurrence Marius et non pas à la charge du bailleur la mairie de Pornic. Au cours de divers échanges avec la Ville, elle avait fait référence à des articles du code civil, articles 606 et 1731, dans lesquels le législateur met en évidence qu'effectivement il est de la responsabilité du bailleur d'effectuer ce type de travaux. Le bail mentionne bien à plusieurs endroits que le preneur prend les locaux en l'état et doit prendre en charge la mise en conformité exigée par toutes les autorités administratives. Par conséquent, M<sup>me</sup> Guignard s'interroge sur la prise en charge par la Ville de Pornic d'un budget de 300 000 € pour les travaux du Marius, montant annoncé lors d'une commission. Et comme en tant qu'élus, ils sont garants de la bonne utilisation de l'argent public, elle aimerait avoir des éclaircissements sur cette prise en charge.

M. Rousseau relève dans le tableau des investissements de renouvellement pour 2023 l'inscription d'un montant de 1 210 000 € pour la voirie dont l'accessibilité et les circulations douces. Il s'interroge sur ce montant si faible alloué à l'entretien et à la restauration de la voirie. En effet, il ne peut que réagir au regard du budget alloué à la pseudo rénovation de la Corniche de Gourmalon, d'une longueur de moins de 2 kms, et pour mémoire d'un montant de 1 million d'euros. Aussi, il aimerait alerter les auditeurs de ce soir sur le besoin de restauration des chaussées, dans de nombreux hameaux, où leur état est pitoyable, voire dangereux et également dans le périurbain. Ce sujet a déjà été évoqué lors du dernier conseil municipal, et depuis, d'ailleurs, les trous dans les chaussées se sont creusés et remplis d'eau. Les élus de Pornic Vent d'Avenir reconnaissent bien là les priorités du groupe majoritaire, qui, de fait, mettent de côté les vrais besoins de chaque jour des concitoyens pornicais qui n'ont malheureusement pas tous les moyens d'habiter à Gourmalon. Ensuite, M. Rousseau intervient sur l'emplacement d'un skate parc dans un parc sportif sur une aire naturelle de 5 000 m<sup>2</sup>, tout en herbe, pour un montant de 700 000 €. Il rappelle que la loi Climat et résilience oblige la Ville, à partir de maintenant, à réduire de 50 % l'artificialisation de ses espaces naturels afin de respecter le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Sachant que 105 hectares ont été artificialisés entre 2011 et 2021, que le quota d'imperméabilisation de la Ville est de 10,5 hectares par an, il reste 53 hectares jusqu'en 2031,

soit 5,5 hectares au maximum par an en moyenne. M. Rousseau demande donc s'il ne serait pas plus judicieux de chercher en premier lieu une zone déjà artificialisée plutôt qu'une zone naturelle tout en herbe ? Le premier choix de localisation a été débouté en raison des odeurs de la station d'épuration trop proche et le second choix, situé au Val Saint Martin, est en continuité du city stade de football. De nouveau, ce lieu est loin de tout, à l'écart et très loin du centre. Certes, il n'y a pas d'odeur repoussante mais il est tout en herbe. M. Rousseau demande s'il a été tenu compte du ZAN ? Il trouve vraiment désolant de recouvrir de béton ou autre produit de type enrobé cette surface naturelle qui participe à la promenade bucolique autour du bassin du Val Saint Martin. Il se souvient encore que M<sup>me</sup> Hugues était d'accord pour déroger à la préservation d'espaces agricoles, dans le cadre du SCOT du Pays de Retz, le 20 décembre 2011, pour autoriser l'artificialisation à Saint Père en Retz d'une zone agricole cultivée au profit d'un bassin artificiel pour faire un surf-parc. C'est pourquoi, vouloir bétonner un tel endroit naturel, sans état d'âme, pour ce skate-park ne le surprend pas ; pour autant, comment accepter un tel mauvais choix ? M. Rousseau indique avoir récemment échangé avec quelques jeunes skateurs d'ici et d'ailleurs qui ne comprennent vraiment pas un tel choix. Il constate que les élus de la majorité n'ont toujours pas compris l'esprit skateur. Il les invite à aller les rencontrer, à les faire venir au conseil municipal et peut-être qu'un troisième endroit, qui conviendra enfin, sera trouvé, plus proche du centre et déjà artificialisé.

Dans la continuité des propos de M. Rousseau, M. Gris indique que dans le PLU est prévu, en proximité de l'OAP du Port Chéri, une aire de stationnement pour camping-car. Il se pose la question de savoir comment trouver un investisseur privé pour un site aussi repoussant, coïncé entre une ancienne décharge, une voie de chemin de fer et avec les odeurs de la station d'épuration qui sont la cause du changement de lieu du skate-park. De plus, il signale que dans cette OAP est également prévue une aire pour le logement des jeunes travailleurs saisonniers. Il pose donc la question suivante : « *Quelle efficacité pour répondre à des besoins réels de les confier au privé ?* » *N'est-ce pas une façon de renvoyer ces vraies demandes aux calanques grecques ?* ». Il note que certaines villes se saisissent des opportunités, comme La Baule qui va aménager dans son ancien camping municipal, une aire de logements pour les travailleurs saisonniers. M. Gris interpelle M<sup>me</sup> Van Goethem sur l'existence autrefois à Pornic d'un camping municipal qui a été privatisé et qui est, maintenant, enterré sous une chape de béton immobilière. Ensuite, il relève la part d'investissement importante autour de la place du Môle et du quai L'Herminier, puisqu'il s'agit de deux fois 900 000 €, et s'interroge sur l'utilisation de ces rénovations. Des consultations sont mentionnées mais elles n'ont toujours pas eu lieu. Des aménagements sont évoqués depuis longtemps, une passerelle dessinée par M. Delarozière avait même été envisagée. De nouvelles plantations pour la place du Môle sont citées dans le rapport d'orientation budgétaire, il rappelle que le 1<sup>er</sup> mars 2013, M. Brard expliquait dans la presse concernant l'abattage des ormes place du Môle qu'ils avaient été diagnostiqués malade 3 ans auparavant. Un orme avait déjà été abattu et tant que cela était possible la Ville ne touchait pas aux deux autres ormes. Si, en 2013, la Ville avait replanté d'autres arbres, ceux-ci pourraient déjà faire un peu d'ombre sur cette place. De plus, ces futurs aménagements vont réduire le nombre de places de stationnement et vont devoir être intégrés dans une vision globale d'aménagement des parkings, du plateau piétonnier, d'un centre-ville sans voitures ce qui implique d'aménager les entrées de ville, les transports en commun, les liaisons douces. Pour finir, M. Gris signale qu'un point a totalement été oublié dans le ROB, alors que lors de la commission Environnement du 12 octobre 2022, a été évoqué le schéma directeur d'aménagement lumière. Lors de cette commission a d'ailleurs été prise la décision d'éteindre les lumières publiques à partir de 11 h du soir pour faire des économies. Ce schéma directeur est très intéressant puisqu'il permet de voir la consommation des 4 000 points d'éclairage, le type de lumière et d'avoir une cartographie précise de ces points lumineux. Il est dommage que pour l'instant la seule économie faite est l'extinction des lumières la nuit. Sachant que 6,5 % des 4 000 points lumineux sont en LED et qu'un LED consomme 70 % de moins qu'un projecteur normal, il est quand même regrettable de ne pas avoir dans le ROB des lignes dédiées pour le remplacement de ces 4 000 points lumineux. Cet investissement permettrait de faire des économies d'électricité. M. Gris rappelle que l'éclairage public représente 240 000 € d'électricité par an et qu'il est prévu une augmentation de + 54 %.

M<sup>me</sup> Leparoux revient sur le sujet du Festival Pornic Classic. En effet, la musique classique reste considérée en France comme chère et donc à juste titre pour ce festival. Elle repose donc la question de savoir s'il y a une volonté de laisser accessible à tous la culture de la musique classique ou de la laisser seulement accessible à certains à travers le filtre du porte-monnaie. Elle souligne que le premier levier de la démocratisation de la culture repose sur des tarifs accessibles. De plus, elle relève les interventions, en début de séance, sur le fait de servir le bien

commun - à ce titre elle rappelle que la musique classique fait partie du patrimoine immatériel - et également sur le souci de favoriser l'accessibilité en général et de passer à l'action. Or, au vu du tarif élevé appliqué pour le festival Pornic Classic, dont la ville est régisseur, elle s'interroge sur l'action menée pour l'accès à tous sur ce patrimoine immatériel qu'est la musique classique. Alors, effectivement, des actions ont été menées auprès des parents d'élèves mais le résultat peu satisfaisant montre la nécessité d'être plus percutant, plus ambitieux et pas seulement à travers les tarifs, mais ce serait déjà un minimum. Cet évènement est intéressant, de qualité mais ne doit pas rester un entre-soi. Pour cela, il faut avoir l'ambition de travailler sur les retombées, effectuer un bilan qui soit à la fois quantitatif sur le plan financier, sur le taux de participation mais aussi sur la représentativité de la population touchée, la proportion de primo-accession à ce type de culture de musique classique et à la fois qualitatif sur le ressenti. Tout ce travail est vraiment important pour que la qualité de cet évènement puisse être partagé par l'ensemble de la population à Pornic.

M. Gris ajoute que dans le ROB n'a pas été évoqué la possibilité d'installer des panneaux solaires, de produire de l'électricité sur des bâtiments existants tels la maison des associations, les vestiaires de Sainte Marie sur Mer, le Val Saint Martin ou d'en prévoir sur la nouvelle salle du Val Saint Martin. Des occasions n'ont déjà pas été saisies comme sur la nouvelle salle du Clion.

M<sup>me</sup> Hugues répond à M. Deveille sur les attributions de compensation. Elle explique que les compétences transférées à la communauté d'agglomération, avaient soit un coût pour la Ville soit plus rarement apportaient des recettes. Dans la plupart des cas, la Ville va donc faire un gain puisqu'elle n'aura plus la dépense et la communauté d'agglomération aura une charge nouvelle. Ce phénomène est donc neutralisé par le biais d'une attribution qui compense le fait qu'une collectivité a une dépense en plus et une collectivité a une dépense en moins. L'attribution de 3 610 000 € reversée par la communauté d'agglomération à la Ville est due principalement au transfert de la taxe professionnelle de la Ville à la communauté d'agglomération qui compense la perte de recettes perçues par la Ville avant le transfert de compétence. Ensuite, M<sup>me</sup> Hugues explique qu'il faut distinguer les services transférés et les services mutualisés. Dans le premier cas c'est la compétence du service qui a été transférée, comme par exemple le service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse, avec mécanisme d'attribution de compensation déterminée au moment du transfert. Pour les services mutualisés ce sont les collectivités qui décident d'avoir un service commun pour l'ensemble de la collectivité, ce qui est le cas du service Informatique. Pour M<sup>me</sup> Hugues, il existe deux objectifs possibles à la création d'un service commun. Le premier est de mutualiser un service pour une recherche d'économies comme par exemple le service commun « recherche de subventions » dont l'objet est justement d'aller à la recherche de subventions pour tous les projets. Le deuxième objectif est une recherche de montée en compétence, comme c'est le cas pour les services Informatique et Ressources Humaines, qui coûte moins cher en mutualisant le service qu'en restant un simple service municipal. Un service commun mutualisé n'engendre pas forcément une économie financière. Ces services communs ont un coût, que la Ville doit rembourser à la communauté d'agglomération qui porte ces services, par le biais des attributions de compensation. Dans ce cas, le phénomène de neutralité n'existe pas, le coût du service, que la Ville n'a plus, peut fluctuer.

M. le Maire ajoute que la différence des attributions de compensation entre les anciens territoires des communautés de communes Cœur de Retz et Pornic s'explique par le fait que les communes de Cœur de Retz n'avaient pas la taxe professionnelle, celle-ci était déjà intégrée à l'intercommunalité. De plus, il explique que la législation pousse à une mutualisation des services pour faire des économies, bien que ce ne soit pas toujours le cas, ou pour monter en compétences avec plus d'effectifs et plus de spécialisations dans les services.

En tant qu'ancien membre de la commission Urbanisme, M. Deveille s'interroge sur le service Urbanisme de la Ville, service extrêmement compétent, et pour lequel il a le sentiment qu'une étape supplémentaire a été ajoutée au niveau de l'agglomération puisque la Ville se doit d'abord de lui demander un avis qu'elle va suivre ou pas. Alors, effectivement, le but de la mutualisation n'est pas une recherche de diminution de coût mais n'est-elle pas une recherche d'amélioration et d'efficacité supplémentaire ?

M. Barbe précise que dans ce cas il ne s'agit pas d'un transfert de compétence, l'urbanisme reste de la compétence de la Ville. La communauté d'agglomération a une compétence d'instruction des dossiers d'urbanisme, elle applique le règlement du PLU de la Ville. Le service de la Ville fait une pré-instruction et surtout est au service des Pornicais, il reçoit les pétitionnaires. Les dossiers étudiés en commission municipale d'urbanisme ont fait l'objet d'une étude technique des services urbanisme de la ville et de l'agglomération. M. Barbe précise que la décision finale revient au

maire. Si la communauté d'agglomération a émis un avis favorable sur une demande d'urbanisme et que la Ville n'est pas d'accord sur l'instruction menée elle doit motiver son avis contraire. Pour conclure, il indique que ces deux services sont complémentaires et apportent une sécurité juridique. Trois instructeurs du service urbanisme de la communauté d'agglomération sont dédiés à la Ville. Si le service n'existait pas, la Ville devrait avoir ses propres instructeurs avec la problématique de trouver du personnel compétent.

M. le Maire ajoute que l'instruction des dossiers d'urbanisme représente un aspect juridique très important et permet de sécuriser les décisions qui sont prises dans le cadre de la commission municipale. Par ailleurs, au sujet du Marius, il confirme, qu'après analyse par le service juridique et par le cabinet d'avocats qui a travaillé sur le bail et sur les différentes demandes des élus du groupe Pornic Vent d'Avenir, qu'il revient bien au propriétaire de prendre en charge les travaux relatifs à l'ascenseur puisqu'ils modifient les éléments structurels et l'ensemble de la structure. Le budget de ces travaux a été prévu dans le programme Ad'AP sur l'année 2022. Concernant les commissions municipales, M. le Maire rappelle que leur rôle est d'examiner les dossiers présentés en conseil municipal, pour autant le travail des adjoints et des conseillers municipaux qui sont en charge des dossiers ne se limite pas aux réunions de ces commissions. Il n'est pas possible de résumer l'action de ces élus uniquement aux nombres de réunions, ils sont sollicités régulièrement dans le cadre de leur délégation. Les commissions mises en place sont un choix de la municipalité et elle l'assume. Concernant la surtaxe pour les résidences secondaires, M. le Maire confirme qu'apparemment la loi de finances 2023, qui n'est pas encore votée, devrait classer l'ensemble des littoraux français en zone tendue. Cette mesure entrainera la taxation systématique des locaux vacants. Concernant les logements saisonniers, M. le Maire déclare avoir interpellé, avec ses collègues de la communauté d'agglomération, le Préfet pour connaître l'ensemble des démarches à effectuer pour toutes les locations saisonnières, temporaires, airbnb. Ce dossier est donc en cours. Au sujet de la surtaxe, M. le Maire précise, dans un premier temps, qu'à compter de 2023, seules les résidences secondaires seront taxées par la taxe d'habitation. Il indique qu'il a le sentiment, et contrairement à certaines stations comme la Ville des Sables d'Olonne, que les résidences secondaires à Pornic ne sont pas fermées toute l'année. Ces résidences, qui continueront à payer la taxe d'habitation, utilisent moins les services mis à disposition comme par exemple les écoles. De plus, ces résidences en bordure de littoral ont déjà en général une valeur locative un peu plus forte, valeur qui devrait augmenter de + de 6 % avec la loi de Finances 2023. Il rappelle aussi que la TOM (taxe d'ordures ménagères) est calculée sur la valeur locative. De plus, il rappelle que le débat d'orientation budgétaire 2022 de l'agglomération parlait déjà d'un passage du taux HT d'habitation de 9,75 à 11,51 qui risque d'être revu lors du DOB 2023. Aujourd'hui, pour une valeur locative moyenne de 3 656, la taxe d'habitation de 900 € passerait, en appliquant les 6 %, l'augmentation du taux de l'agglomération plus la surtaxe maximum de 60 %, à 1 320 € soit 47 % de plus. M. le Maire s'interroge donc sur la mécanique de cette surtaxe, sur ce qu'elle amènera sur le territoire hormis une recette supplémentaire au budget qui devrait, si elle est mise en place, être fléchée sur une opération de logements. Dans le cas contraire, cela n'irait pas dans le sens de cette surtaxe. Aujourd'hui M. le Maire ne pense pas qu'il soit juste de mettre en place cette surtaxe, du moins cette année.

M<sup>me</sup> Hugues partage totalement cet avis. Elle a le sentiment que de temps en temps, il y a un discours assez réducteur, pas au niveau des locaux, mais au niveau de certaines instances nationales qui incitent à mettre la taxe pour supprimer les résidences secondaires et récupérer des logements pour la population. M<sup>me</sup> Hugues n'y croit pas du tout, en fait si la taxe est mise en place ce sera pour se faire de l'argent et intrinsèquement la Ville n'en a pas besoin. Par contre, effectivement, cette position pourrait être révisée lorsqu'un projet de logements se présentera et que la Ville aura des difficultés à financer. Mettre la taxe pour faire fuir les résidences secondaires qui aura pour conséquence d'offrir plus de logements aux jeunes n'est pas crédible. Chacun a bien remarqué que les résidents secondaires sont là tous les week-ends, voire plus. De plus, la ville arrive à présenter un budget équilibré, avec des projets et un beau plan pluriannuel d'investissements, sans aller surtaxer les résidences secondaires.

M. Deveille précise que son propos n'était pas de surtaxer mais de connaître qu'elles étaient les orientations incitatives envers les propriétaires de logements en locations saisonnières pour les transformer en location annuelle. En effet, surtaxer pour redistribuer de manière incitative sur des propriétaires, qui eux mettraient la location à l'année, n'est pas aussi simple que ça. Ce n'est pas une histoire de surtaxer, d'alimenter le budget qui effectivement n'en a pas besoin, sa question reposait sur une mise en place d'une véritable politique, même si cela paraît prématuré. Si ce n'est pas cette année, M. Deveille pense qu'il va vraiment falloir y travailler durant l'année 2023 pour que, dès 2024, la Ville puisse agir car cette problématique de disponibilité de logements à prix abordable est de plus en plus criante.

M. le Maire rappelle que la taxe sur les locaux vacants va être systématique et qu'une réflexion sur les locaux saisonniers comme les airbnb est en cours. Le sujet qui vient d'être évoqué concerne la surtaxe sur les résidences secondaires. Il s'agit de 3 sujets sur la même thématique du logement mais qui ont trois axes de réflexion différents.

Concernant le sujet de l'énergie, partagé par chacun, M<sup>me</sup> Rondineau souhaite faire un point car le DOB ne montre pas la vision de ce qui est fait et de ce qui reste à faire. Elle fait l'intervention suivante : *« A travers le DOB, la collectivité affiche ses orientations et ses ambitions en terme de politique publique. A cette échelle budgétaire, il est difficile de faire apparaître l'ensemble des actions menées au quotidien par la collectivité. Or, ne pas systématiquement les afficher ne veut pas dire forcément que l'on ne fait rien. C'est quelque chose que vous évoquez régulièrement car lors des précédents conseils vous avez laissé entendre que la collectivité était un peu immobile dans ce domaine. Je me permets donc de faire cette intervention pour lister et évoquer tout ce qui est fait au niveau de la Ville. Ainsi et pour rappel, la commune de Pornic a déjà mené et met en œuvre : l'éclairage LED dans les bâtiments communaux, la suppression des dernières chaudières fioul, le changement des anciennes chaudières gaz par des chaudières gaz haute performance, la mise en œuvre du double vitrage, la mise en œuvre des contrôles de régulation sur les chaufferies, la mise en œuvre des robinets thermostatiques sur radiateur afin d'établir une régulation plus précise du chauffage dans chaque local, l'isolation des combles des bâtiments, la mise en œuvre systématique d'éclairage public par LED sur les voies communales, dans le cas du schéma directeur d'aménagement lumière le SDAL coupure de l'éclairage public la nuit entre 23 h et 6 h du matin et on remarque que même s'il y a effectivement un intérêt non négligeable écologique dans la démarche il y a aussi une économie qui est attendue derrière. Ces éléments, ainsi énumérés, montrent bien l'ambition de la commune dans ce domaine et la collectivité ne compte pas rester sur ses acquis. Ainsi, des mesures complémentaires sont à venir. En conformité avec les objectifs du décret tertiaire, la réduction de 60 % de consommation des 15 bâtiments communaux de plus de 1 000 m<sup>2</sup> est attendue pour 2050. Il faut commencer à y penser sérieusement. Donc, nous avons envisagé le lancement d'un diagnostic énergétique global de ces bâtiments et la définition d'un plan pluriannuel d'investissement, le développement des modes de production d'énergie type photovoltaïque avec au titre de cette année la mise en œuvre de ce type de production sur la toiture des tribunes de foot, la poursuite de l'acquisition des véhicules électriques ainsi que des vélos électriques et en lien avec le SYDELA, maintenant Territoire d'Énergie 44, la définition d'une politique des bornes de recharges sur notre territoire pour répondre aux besoins des véhicules électriques. Voici quelques éléments que je souhaitais mettre en avant, montrant certes notre ambition en ce domaine mais aussi l'énergie mise par les services de la collectivité. Il faut savoir que dans chaque projet, dans chaque installation, il y a toujours la notion d'économie d'énergie qui est présente. Pour finir, je tiens à remercier les services de la collectivité qui sont très présents dans ces enjeux. »*

Bien que les petits gestes du quotidien soient importants en matière d'écologie, M. Hubert fait remarquer qu'il s'agit là d'une liste à la « Prévert » mais que les membres de Pornic Vent d'Avenir attendent d'une politique publique des chiffres, des ratios, des objectifs fixés par les lois cadres. Une question très claire a été posée, comme M. Hubert l'a d'ailleurs posée hier en conseil communautaire, question dont le sujet lui semble tabou. Pourtant, Pornic va être obligé d'y venir, elle est la dernière ville qui n'a pas de projet éolien et qui n'a jamais utilisé son potentiel contrairement à ce que le SYDELA a relevé. La question portait sur la production d'énergie renouvelable et il est répondu avec des robinets thermostatiques.

M<sup>me</sup> Rondineau relève qu'il s'agit de deux sujets différents, sa réponse portait sur les actions faites dans le cadre des économies d'énergie. Il est important que la population ait conscience des gestes et des actions qui sont menés. La majorité est tout à fait consciente qu'en matière d'écologie, d'économie d'énergie il n'est pas possible de se contenter de gestes quotidiens et que des actions doivent être menées.

M. Brard ajoute que le sujet des éoliennes ne fait pas partie du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Suite aux interrogations sur le skate-park, M. Montaville précise que l'inscription budgétaire est une estimation en attente de la désignation de la maîtrise d'œuvre pour laquelle une consultation sera lancée début janvier. Un devis sera sûrement établi au mois de mars. Concernant l'inquiétude sur la variation des coûts, M. Montaville indique qu'aujourd'hui, il est prévu une évolution des coûts autour du 10 % en ce qui concerne le prix du béton, ce qui ne devrait pas entraîner une hausse significative de prix. Le rétro-planning pour ce projet est le lancement de la publicité des marchés publics en janvier et analyse des candidatures en février - mars. Les demandes de subventions pour ce projet seront ensuite lancées.

M. Deville demande si cette méthodologie est une des raisons qui peut expliquer la différence parfois colossale entre ce qui est budgété et la réalité, qui peut parfois représenter un dépassement de 30 voire 40 %.

M. Brard répond que plusieurs critères peuvent expliquer ces différences comme par exemple le type de travaux. Dans le cas de travaux de rénovation, il faut s'adapter à ce que l'on découvre comme cela a été le cas pour la salle du Clion avec le changement de la ventilation qui n'était pas prévu. Et pour les programmes neufs, des changements sont parfois apportés par les élus en commission comme cela a été le cas pour le théâtre Saint Gilles. Il peut également arriver que des marchés doivent être relancés pour cause de défaillance d'une entreprise et que le nouveau marché se révèle plus cher. La variation des coûts et les indices de révision des prix des marchés peuvent aussi être une cause.

M. Montaville reprend son intervention au sujet du skate-park en soulignant qu'il n'y a pas eu de perte de temps sur ce dossier. Dès le début, il avait été convenu que cet équipement devait se situer en centre-ville et la question du choix du lieu s'est posée. Cet endroit n'a pas été trouvé et de fait le périmètre de recherche a été élargi. Ce travail a été fait en commission et le choix des élus s'est arrêté sur le site du Boismain car il s'agissait d'un lieu de bassin de vie avec le Port Chéri, le Grand Gobet et à venir La Corbinière, le lycée à proximité et à quelques minutes du centre-ville. Après avoir interrogé la fédération française de skateboard, il est apparu que Pornic n'était pas la seule commune à avoir des problèmes pour installer un skate-park en centre-ville ; il n'y a plus d'espaces et de fait les Villes commencent à les écarter. Concernant le site du Boismain, M. Montaville reconnaît qu'il avait effectivement un inconvénient celui de la proximité avec la station d'épuration. La question de la pollution avait été soulevée et les études ont montré qu'il n'y avait pas de pollution. Pour les odeurs, des études ont également été faites. Il explique que pour faire des mesures olfactives, il existe deux possibilités. La première consiste en un mesurage quantitatif, fait par l'homme, de l'intensité avec trois résultats : intensité forte, intensité moyenne et intensité faible. La deuxième est plus scientifique, avec des capteurs positionnés de manière stratégique sur les lieux. En effet, l'odeur n'est pas la même en fonction de l'endroit où on se positionne sur le site même si la proximité de la station est la même. Cette étude a fourni des mesures en COVT, c'est-à-dire pour composés organiques volatiles avec des résolutions à 10 ppm (partie par million), de H<sub>2</sub>S et de NH<sub>3</sub> ainsi que des mesures concernant le « mos ». De plus, il avait été constaté que l'odeur n'était pas permanente mais prégnante par moment surtout lors des mobilités des boues 3 à 4 fois par an. Il n'y a pas eu de perte de temps puisque ce site était lié à l'approbation du nouveau PLU alors que le nouveau site proposé ne l'est pas. Il est situé en zone UG qui permet les grands équipements, avec un respect de naturalité de 0,3 % et qui n'est pas concerné par la loi Littoral puisque situé dans la continuité des équipements sportifs. D'ailleurs, M. Montaville fait remarquer que ce site n'est pas un lieu isolé mais un lieu sportif. Quant aux propos de M. Rousseau sur le fait de bétonner un tel endroit naturel sans état d'âme, M. Montaville rétorque qu'au contraire c'est avec un état d'âme qu'il préfère mettre la jeunesse dans un joli site et non pas dans une friche industrielle. Et si le skate-park avait été fait sur le site du Boismain, il était convenu d'arboriser l'endroit pour le rendre agréable. Il fait référence à la Ria qui était auparavant une déchetterie, un lieu sordide et qui aujourd'hui est un lieu agréable où il fait bon se promener en famille avec ses enfants.

M. Rousseau souligne qu'il est quand même fait le choix de transformer une parcelle, purement naturelle, pour la bétonner. Il se dit donc que quitte à faire ce choix, pourquoi ne pas l'avoir fait pour la parcelle située au bout de la Ria.

M. Montaville s'étonne de cette question car M. Rousseau, étant membre du comité PLU, devrait savoir que cette parcelle est située en zone humide.

M. Barbe précise qu'il s'agit d'une zone naturelle, d'un jardin botanique avec une partie qui a été recréée et une partie naturelle avec une perspective sur l'arrière ville. C'est un patrimoine, un poumon vert qu'il faut conserver, une zone naturelle et humide qu'il faut laisser en l'état.

M. Rousseau déclare être complètement contre l'installation de ce type d'équipement sportif sur une zone naturelle mais quitte à choisir, le terrain du Val Saint Martin est beaucoup plus naturel que celui de la Ria qui est composé de déchets suite à divers remblais. Il indique d'ailleurs que M. le Maire s'était engagé, il y a 2 ans, à faire une visite de l'extrémité de la Ria, ce qui aurait pu être l'occasion de constater les nombreux déchets qui ressortent de ce terrain.

M. Deveille remercie M. Montaville pour sa brillante interprétation sur les études menées sur le site du Boismain, pour autant il n'y avait pas besoin d'engager des études pour s'apercevoir que ça sentait mauvais. Dès le départ, le problème des odeurs a été soulevé et M. Montaville n'a eu de cesse de démontrer que ça dépendait du temps, du vent d'est, du vent d'ouest.

Pour conclure, M. Brard fait remarquer que sans ce problème d'odeur, l'endroit était très bien situé pour l'installation du skate-park.

M<sup>me</sup> Crocquevieille-Barreau revient sur le sujet des économies d'énergie. Elle précise qu'un travail a été mené au niveau de l'utilisation par les associations des bâtiments municipaux. Le Val Saint Martin représente 32 % des utilisations et la maison des associations 19 %, l'occupation est moindre dans les autres bâtiments. Ce constat a abouti à la décision d'effectuer une baisse des températures et le Val Saint Martin sera chauffé à 14° en application d'ailleurs de l'arrêté du 25 juillet 1977 relatif à la limitation des températures. C'est une action immédiate pour réagir face à l'augmentation des fluides.

Concernant le festival Pornic Classic, M<sup>me</sup> Van Goethem rappelle qu'avant sa reprise en régie par la ville, sa gestion était associative. Les spectacles se tenaient à l'espace culturel du Val Saint Martin avec une capacité maximale de 150 personnes. L'association organisatrice bénéficiait d'une subvention de la ville. Aujourd'hui, son budget de 65 000 € permet de proposer des spectacles de qualité. En 2021, les recettes se sont élevées à 23 000 €, pour 2022 elle propose d'en voir le détail en commission. La Ville a fait le choix d'organiser ce festival dans la salle du casino au vu de sa capacité de 800 places et de sa qualité. Toutefois, cette capacité s'est révélée trop importante pour certains spectacles d'où la recherche de nouvelles pistes pour l'année 2023. L'amphithéâtre, avec une capacité de 120 places, pourrait convenir pour certains spectacles. La programmation a été élaborée avec un directeur artistique. Pour 2022, il a été proposé de créer un axe fort en direction de la jeunesse et en particulier les enfants des écoles de Pornic. L'équipe enseignante et les parents d'élèves ont très bien accueilli cette idée et il a été décidé de cibler les enfants du CM1 des écoles publiques et privées, soit environ 120 enfants. Ce projet a été mené en transversalité avec les services municipaux Grands Evénements, Culture, Communication, Vie des Ecoles et l'Office intercommunal du Tourisme. Les parents ont été invités à accompagner leur enfant et ont bénéficié gratuitement de ce concert, soit environ 160 personnes non payantes. Les enfants ont travaillé avec des artistes de renommée internationale et cette expérience, inoubliable, a d'ailleurs été pratiquée en France avec 4 000 enfants dont les 120 enfants de Pornic. L'équipe éducative et scolaire est prête à renouveler l'expérience en 2023. Ce festival a également accueilli des artistes de qualité et le concert final avec l'orchestre national de Bretagne a réuni environ 500 personnes. Effectivement, la fréquentation est en dessous des attentes de la Ville. Une étude récente de juin 2022 fait apparaître que la crise sanitaire a profondément modifié les habitudes culturelles, environ 48 % des français ne vont plus ou pas aux spectacles et 23 % y vont moins souvent. Pour 2023, un travail se fera avec les mêmes interlocuteurs, avec de nouveaux objectifs et toujours axés vers la jeunesse et l'insertion. M<sup>me</sup> Van Goethem rappelle les mesures prises au niveau des tarifs avec une réduction à 10 € pour les jeunes, 20 € pour les minima sociaux et les personnes munies de la carte mobilité inclusion, un pass à 80 € pour 4 spectacles soit 20 € le spectacle. Il n'est pas possible de dire qu'il n'y a pas eu déjà de réflexion pour l'année 2023 pour l'accès à la culture.

Pour finir, M<sup>me</sup> Van Goethem s'adresse à M. Gris non pas pour répondre à une question qu'il n'a pas posée mais pour un doute qu'il a émis. Elle déclare que le camping situé route de Saint Père n'a jamais été municipal et invite M. Gris à vérifier ses sources avant de dire n'importe quoi. Il y a 35 ans, deux campings municipaux existaient à Pornic, le camping de la Source devenu la Thalasso de Pornic et le camping actuel du Golf.

M. Deveille souligne que le festival Pornic Classic, repris en régie par la Ville, n'est pas à la hauteur. La Ville inscrit cet événement dans un document d'orientation budgétaire, lui consacre des budgets sans se poser véritablement la question de ce qu'elle veut. Il rappelle pourtant qu'il avait été évoqué avec M. le Maire la mise en place d'un comité de pilotage spécifique à ce festival afin d'établir dans un premier temps un constat et ensuite déterminer ce que la Ville souhaitait de cet événement. En outre, il est ravi de voir que c'est le service Grands Evénements plutôt que la culture qui a en charge ce dossier, bien que pour lui il s'agisse d'abord d'un événement culturel. Quoi qu'il en soit, il s'interroge sur l'ambition de la Ville pour ce festival, sur ce qu'elle veut en faire, d'où ses interrogations sur le manque de fréquentation lié à la tarification et/ou la programmation et/ou la période, sur le fait de l'étendre à Pornic agglomération afin de faire participer un peu plus largement que ce soit les écoles ou autres, sur des scènes beaucoup plus petites. Il prend l'exemple, toute proportion gardée, de la Folle Journée à Nantes qui s'exporte un peu plus dans les campagnes. M. Deveille a le sentiment que la Ville réitère, et risque de réitérer, les

mêmes erreurs pour se retrouver l'année prochaine au même niveau et se satisfaire d'un taux de fréquentation de 10 – 12 voire 15 %. Cependant, il s'agit d'argent public et un événement, aussi précieux que celui-là, engage aussi l'image de la Ville.

M<sup>me</sup> Leparoux rejoint les propos de M. Deveille car, en effet, la réponse apportée aux questions soulevées sur ce sujet n'apporte pas d'éléments sur la politique que la Ville souhaite mener, sur le public qu'elle souhaite capter et pourquoi, et sur ce qu'elle veut en faire. Il est dommage d'avoir des prestations de qualité sans aucune vision derrière. La question portait sur les actions, la politique, la volonté que la Ville souhaite mener. Et par rapport à cette volonté, il faut tirer le bilan de ce qui a fonctionné ou pas. Par exemple, concernant l'action menée avec le public jeune, qui a été une grande réussite auprès des enfants, et pour laquelle les parents avaient une place gratuite, combien sont venus ?

M. le Maire déclare que la qualité de la programmation de ce festival est parfaitement reconnue. L'action menée avec les jeunes n'a pas été facile, il a fallu les faire adhérer à ce projet. Il remercie les enseignants et les jeunes pour ce beau spectacle qui a décloisonné et ouvert les portes de cet événement. En effet, le risque de ce festival est que ce soit de l'entre-soi et il faut lutter contre cette situation. Les commissions Culture et Grands Evénements doivent se saisir de ce sujet. La musique classique à Pornic a largement sa place. D'autre part, M. le Maire souligne la qualité reconnue de la salle du casino pour ce type de musique. La Ville doit affirmer sa volonté d'ouvrir ce festival au grand public, notamment les enfants et leurs familles, sur tout le territoire.

Concernant la politique culturelle de la Ville, M. Fily souhaite détailler le budget, d'environ 1 250 000 €, réservé à la culture et lit l'intervention suivante :

*« A Pornic, nous proposons à l'année diverses offres culturelles, notamment une école de musique avec 13 professeurs, 1 secrétaire pour 240 élèves. Nous avons une médiathèque, établissement structurant de l'offre culturelle de la Ville avec 9 agents qui proposent pour 3 à 4000 adhérents, 35 000 ouvrages, 80 000 prêts de livres, pas moins de 200 animations culturelles gratuites et opérations nationales tout au long de l'année et également des ateliers numériques dont certains gratuits (36 ateliers numériques pour 22 gratuits). Nous proposons des animations culturelles tout au long de l'année : le festival gratuit de la Chanson de Café, la fête de la musique avec des concerts gratuits, des concerts et pièces de théâtre au Val Saint Martin, des spectacles jeunes publics dont nous avons augmenté le budget ces dernières années et qui rencontrent un très grand succès auprès des familles pornicaises et pour lesquels nous avons créé un tarif niveau C pour justement limiter au maximum le coût pour les familles pornicaises. Nous avons pour les estivales également plus de 40 concerts, d'animations, de spectacles de rues et de dates de proximité également gratuites. Je pense qu'au travers de tous ces exemples, nous avons une politique culturelle pour tous les publics et pour permettre à tous d'accéder à la culture. Je complète en évoquant également nos 3 salles d'exposition, avec pas moins de 40 expositions proposées. Nous accompagnons également nos 65 associations culturelles qui oeuvrent quotidiennement pour proposer des animations variées, diverses et je tiens tout particulièrement à les remercier pour leur dynamisme et également pour l'implication de leurs bénévoles. La culture c'est également, nous l'avons évoqué avec Pornic Classic, l'accessibilité aux jeunes à une culture pour tous mais également les Arts et l'école qui permet depuis 2020 aux élèves de nos écoles de participer à une animation, sur une semaine voire deux certaines années, à des spectacles de jeunesse musicale de France mais également des arts visuels et de l'art plastique. Donc, oui, nous avons la volonté d'ouvrir la culture à tous les publics. Je répète pour l'année 2023 et là je pense que l'on va avoir une ouverture encore plus totale sur la diversité culturelle sur notre territoire, qui est l'ouverture du théâtre, un théâtre de centre-ville. Je pense que c'est un fait marquant dans les investissements qui vont être inaugurés en 2023. Je rappelle le budget dédié à ce théâtre qui est d'1 020 000 €. En complément sur 2023, nous aurons l'ouverture d'une salle rénovée en salle d'exposition, la salle du passage du Rocher."*

Donc, pour répondre à M<sup>me</sup> Leparoux, sur la politique culturelle de la Ville, M. Fily affirme que la Ville s'inscrit déjà dans une recherche de grandes diversités de propositions, pour tous les publics et également dans des actions culturelles qui permettent d'accompagner les artistes locaux et également la création artistique. Au-delà de la question sur Pornic Classic, il pense que l'offre culturelle existe à Pornic avec une vraie volonté de politique culturelle.

M. le Maire enchaîne sur le sujet de la Place du Môle et du quai l'Herminier. Pour la Place du Môle, il indique qu'un travail est à mener pour définir le devenir de cette place et son aménagement. Ce sont des discussions qui seront alimentées par la commission Travaux, en collaboration avec une démarche participative de la population.

Concernant le projet de réaménagement du cimetière de Pornic, M<sup>me</sup> Hugues explique que le budget passe de 100 à 750 000 € car le projet a complètement été revu. Au départ, il s'agissait d'améliorer le cimetière de Pornic comme cela a pu être fait dans les cimetières de Sainte Marie et du Clion. En fait, au vu des besoins en places et en offres cinéraires, une requalification de ce cimetière est nécessaire aussi bien en termes de végétation que d'usage. Le projet a donc été complètement repensé avec un changement de place pour l'entrée, un agrandissement, et une proposition de toutes les offres cinéraires. Ensuite, elle explique que le projet de travaux de l'ancienne caserne des pompiers a été associé au projet d'un hangar associatif respectivement budgétés à 800 000 € et 400 000 € et devient donc un projet unique à 1 200 000 €. Dans un premier temps, la Ville va faire appel à un programmiste afin de faire un état des lieux des bâtiments, des surfaces disponibles et des besoins de la ville comme le déménagement du service des festivités, d'un certain nombre de biens associatifs de l'Association Coques en Bois et du club nautique de Pornic, et des services techniques qui sont à l'étroit.

Concernant le sujet de la police municipale, M. le Maire indique tout d'abord que son effectif de 7 agents est en adéquation avec ce qui existe dans les autres communes. Une extension de la vidéoprotection est prévue avec un budget de 200 000 €. Cette vidéoprotection apporte de réels résultats, la police municipale collabore avec la gendarmerie sur des affaires de veille et de surveillance de la voie publique.

Au-delà de la qualité du service de la police municipale, et au vu de la multiplication des événements culturels ou autres, M. Deveille constate que l'effectif reste constant à 7. Il attire l'attention sur le fait, qu'à priori, durant la période d'été, il a été très difficile, voire impossible, pour les agents de prendre des congés. Au vu des difficultés de recrutement, quels que soient d'ailleurs les secteurs d'activités, sa crainte est le risque d'avoir des départs. Ensuite, au niveau des besoins de proximité et de sécurité, certes il y a l'efficacité de la vidéoprotection, mais d'autres moyens complémentaires telle la présence des policiers dans la rue est également efficace. Il est rassurant pour les Pornicais de se promener, de déambuler et d'avoir une présence policière. Il faut différencier l'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité, et psychologiquement la présence de policiers dans la rue répond à ce sentiment.

M. le Maire fait part d'accord passé avec le nouveau commandant de gendarmerie sur le déploiement des forces de gendarmerie sur le terrain et ce depuis l'automne avec des patrouilles de gendarmes à pied en centre-ville et sur tout le territoire.

M. Breton confirme une stagnation des effectifs et déclare qu'il faut savoir où mettre le curseur afin d'être en adéquation avec les besoins sans se substituer à l'état qui a pour fonction régalienne la sécurité des français. Il faut être complémentaire sans prendre la place de l'Etat au risque qu'il se retire. Afin de comparer avec ce qui se fait dans d'autres villes, M. Breton donne quelques chiffres : Saint Brevin les Pins 14 600 habitants 3 policiers municipaux, Auray dans le Morbihan 14 500 habitants 6 policiers municipaux, Ploemeur 17 700 habitants 4 policiers municipaux, Guérande 16 600 habitants 6 policiers municipaux, Pornichet 11 400 habitants 8 policiers municipaux et La Baule Escoublac 16 800 habitants 19 policiers municipaux. Pornic est dans une bonne moyenne.

Concernant la délégation Jeunes Adultes, M<sup>me</sup> Nicolle précise que le budget s'élève à 7 000 € par an. En 2022, le dispositif Argent de poche a été mis en œuvre et le budget n'a pas été entièrement consommé. Au-delà de ce budget, elle précise qu'il existe également une transversalité avec les autres commissions, notamment les commissions Sport, Culture, Action Sociale, Grands Evénements dans lesquelles le sujet des Jeunes Adultes est récurrent. Depuis la reprise de la délégation Jeunes Adultes par M<sup>me</sup> Nicolle, et afin d'identifier les besoins des jeunes, elle rencontre actuellement les acteurs en lien avec les jeunes. Elle fait d'ailleurs remarquer que le travail des vice-présidents de commissions ne se résume pas seulement aux réunions de ces commissions ; un travail se fait également en dehors avec les services et différents acteurs. Elle a rencontré la mission locale, le PIJ, le proviseur du lycée de Pornic qui lui a d'ailleurs clairement indiqué que la citoyenneté était une valeur forte chez les jeunes aujourd'hui. Elle va rencontrer prochainement le CISP, le foyer des Jeunes travailleurs. De ces premières rencontres, en sont sortis plusieurs axes de travail qui seront vus en commission tels que favoriser la réalisation des projets des jeunes, créer et animer une instance de dialogue avec les jeunes adultes, soutenir les actions pour aider les jeunes parents, favoriser l'épanouissement familial, créer des projets participatifs pour les jeunes afin de les rendre acteurs de la commune. Cette délégation envers les Jeunes Adultes concerne la jeunesse au sens large puisqu'il s'agit des étudiants mais également des actifs, des jeunes parents ou des jeunes un peu plus éloignés de la société. La politique Jeunes Adultes se veut évidemment forte en soutenant et

accompagnant la jeunesse et surtout en la rendant actrice dans la vie de la commune. M<sup>me</sup> Nicolle conclut par ces propos : « *Ne pas dédier de délégation à notre jeunesse reviendrait à ne pas la considérer. La jeunesse est une période de la vie marquée par des bouleversements profonds et traversée par des expériences qui façonnent durablement les individus. C'est donc une exigence et un besoin pour notre collectivité.* »

M. Deveille relève que le dispositif Argent de Poche s'adresse à la catégorie 16 - 18 ans, donc du domaine de Pornic agglomération et qu'après 18 ans, les jeunes peuvent avoir accès à du travail mieux rémunéré que 15 € la demi-journée.

M. le Maire le confirme et souligne que la Ville propose également des emplois saisonniers.

M. Deveille a bien noté la grande ambition de M<sup>me</sup> Nicolle sur ce sujet, pour autant, dire que la politique se veut forte avec un budget de 7 000 € laisse perplexe. En effet, une politique forte nécessite des moyens financiers forts en face, mais encore faut-il avoir bien identifié à qui s'adresse cette politique.

M<sup>me</sup> Nicolle lui rappelle, qu'effectivement le budget est de 7 000 €, mais qu'elle travaille également en étroite collaboration avec différentes commissions sur des projets communs. Un budget ça ne veut rien dire, l'important est de porter cette politique et donc cette catégorie d'âge dans les différentes commissions pour aboutir à des projets.

Cette réponse ne répondant à sa question initiale, M. Deveille demande quelle est la catégorie d'âge concernée par cette délégation ?

M<sup>me</sup> Nicolle répond qu'au sens large du terme, il s'agit de la catégorie 16 - 30 ans.

M. Deveille souligne que, comme il le disait en préambule, les préoccupations et les actions à entreprendre ne sont pas les mêmes pour un jeune de 18 ans, étudiant ou dans la vie active, que pour un jeune de 25 voire 30 ans.

M. Hubert, membre de la commission Jeunes Adultes, remercie M<sup>me</sup> Nicolle pour l'état des lieux réalisé lors de la première réunion de cette commission. Cet état des lieux, très léger, explique peut-être le départ de M. Kerboriou qui n'a pas pu mettre en place des projets. Après avoir échangé avec M<sup>me</sup> Nicolle, M. Hubert est content de voir que la manière de pouvoir toucher les jeunes, qui était tout simplement d'aller vers eux, va être réexaminée. Il est également content de l'abandon du projet d'application mobile pour attirer les jeunes avec un système de bons d'achats de réduction auprès des commerces. Pour finir, M. Hubert relance M. le Maire sur un projet de micro-folies sur la place de la Terrasse.

M. Deveille rappelle sa question relative au dossier Petites Villes de Demain avec l'étude au niveau de la gare qui était pourquoi ne pas lancer en même temps une étude sur l'autre point d'entrée, qui est le quartier de la Noëveillard et Guynemer, et une étude globale de plan de stationnement et de circulation. Interdire l'entrée sur le secteur préservé du centre-ville va vite rendre invivable la circulation sur l'autre entrée qui bouchonnent déjà l'été.

M. Barbe précise que le secteur de la gare fait partie du périmètre Petites Villes de Demain contrairement à la rue Guynemer. Cette entrée de ville, comme toutes les autres entrées, fera l'objet d'une étude globale. M. Barbe lit l'intervention suivante : *"La Gare représente un atout considérable pour la Ville de Pornic, elle permet une desserte journalière de son centre-ville vers Nantes, des salariés, des touristes la prennent quotidiennement. C'est un bâtiment historique, où se trouve aujourd'hui l'office du tourisme, qui reste peu exploité et qui pourrait offrir des services supplémentaires aux voyageurs mais aussi aux résidents du quartier. Les abords de la gare sont également peu qualitatifs, la sortie du port est fermée tandis que celle du parking débouche sur un trottoir étroit face à un rond-point. Une sécurisation et une mise en valeur des entrées de la gare pourrait redonner une nouvelle vitalité et une image qualitative à cette entrée sud du centre-ville. Les aménagements de la gare sont en réflexion depuis plusieurs années, suite à la négociation du bail d'occupation à long terme. Aujourd'hui plusieurs enjeux ressortent : accessibilité de la gare (parking, intermodalité), renforcer l'intermodalité au niveau de la gare, notamment en sécurisant les accès et stationnements vélos, créer une vraie polarité de services au niveau de la gare, rendre plus attractif le train par une amélioration des accès à la gare avec la création d'un nouveau parvis avec une sortie directe sur le port. Pour remplir ces objectifs, il est envisagé de lancer les études suivantes avec nos partenaires de la région et de la SNCF :*

- une première étude de flux et d'usages sur les abords de la gare,

- une étude de programmation des usages du bâtiment de la gare : besoins, espaces potentiellement vacants, agrandissement OTI, stationnements. Aujourd'hui, la vente des billets ne se fait plus en gare, sauf pendant la période estivale. Cette étude pourrait peut-être permettre, en repensant les usages du bâtiment et en en faisant un pôle d'attractivité, nous aider à retrouver un service de vente de billets à l'année, ce qui est notre objectif.

- une étude de faisabilité architecturale pour le bâtiment de la gare.

Le périmètre d'étude est à réfléchir. De plus, le secteur sera une aire d'arrêt officielle pour les itinérants de la Vélodyssée donc des services attendus, dont des consignes à bagages et stationnements individuels fermés pour les vélos sont à prévoir."

M. le Maire informe que la position de la commune sur la fermeture du guichet de la gare est de défendre l'ouverture d'un guichet à l'année. De plus, il fait part du regret de l'association Fer'Retz de la non inscription de la halte des Duranceries dans le Plan Local d'Urbanisme de la Ville.

M<sup>me</sup> Hugues intervient sur le projet des bâtiments de la Terrasse qui comporte 2 objets. Le premier, inscrit aujourd'hui au budget, concerne la rénovation du bâti qui a demandé un long travail avec le service Patrimoine. En parallèle, un travail est à mener sur le devenir de ces bâtiments avec l'aide des services et d'un programmiste, comme pour le projet de l'ancienne caserne des pompiers. En effet, il existe des besoins, il y a des idées, il est donc nécessaire d'avoir une vision plus globale afin d'obtenir une cohérence des projets avec l'ensemble du bâti.

M. le Maire confirme le travail du service Patrimoine sur le bâtiment de la Terrasse, bâtiment patrimonial, qui doit être un des emblèmes du patrimoine de Pornic. Le diagnostic effectué par ce service a mis en avant l'intérêt des salons intérieurs d'origine qu'il faut conserver. Concernant le projet de micro-folies, M. le Maire souligne qu'effectivement la Ville de Pornic mérite d'en avoir un, le lieu reste à trouver. Il invite les élus à aller voir celui de la Ville de Chateaubriand installé dans une chapelle. Il n'a aucune objection à travailler ce sujet avec les membres de l'opposition.

M. Prin souhaite intervenir en tant qu'adjoint spécial, fonction attaquée à plusieurs reprises par les membres de Pornic Vent d'Avenir. Il indique qu'un adjoint spécial est un adjoint de proximité, présent dans une mairie annexe fréquentée par de nombreuses personnes. De plus, au regard du travail accompli au niveau du commerce et de l'animation dans le bourg du Clion, du travail qu'il reste à faire autour de la construction et du futur projet de BDR, il trouve dommage que cette fonction soit attaquée. En effet, cet élu municipal, de proximité, dont la fonction première est d'être présent auprès des citoyens, est justement apprécié des Clionnais d'autant plus dans ces périodes difficiles.

**Adopté à l'unanimité**

## **V – COOPERATION INTERCOMMUNALE**

### **1 - Projet de création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz - Engagement de la réflexion**

Un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) est un outil opérationnel du Département destiné à préserver et à reconquérir les espaces agricoles et naturels.

Un tel outil vise à préserver à long terme la vocation agricole et naturelle des secteurs inclus dans le périmètre, et à y développer des programmes permettant, entre autres, de maintenir et de dynamiser les activités agricoles qui s'y exercent.

Les objectifs du PEAN sont notamment de lutter contre la pression foncière, favoriser une production alimentaire de proximité, favoriser la conciliation d'usage et favoriser la reconquête des friches agricoles.

Un PEAN est composé de :

- un périmètre pérenne permettant de sanctuariser à très long terme le foncier agricole et naturel,
- un programme d'actions visant à valoriser l'agriculture et l'environnement,
- un droit de préemption du Conseil Départemental mis en œuvre après concertation avec les collectivités.

Une réflexion concernant la création d'un PEAN est en cours à l'initiative de Pornic agglo Pays de Retz. Cette réflexion porte sur le littoral où les enjeux de déprise agricole, de pression foncière, de morcellement des terres sont les plus prégnants. Les communes de Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer, La Bernerie-en-Retz et Les Moutiers-en-Retz ont déjà délibéré pour participer à la réflexion et au lancement des études avec le Département.

Les différents enjeux identifiés sur le littoral de l'Agglomération sont :

- Reconquérir et réserver les terres à un usage principalement agricole à long terme,
- Maintenir et consolider les sièges d'exploitation en place et permettre l'installation de nouveaux,
- Développer l'agriculture de proximité et les circuits courts,
- Lutter contre le morcellement des terres et la pression foncière avec des terrains convoités par des usages autres qu' agricole (cabanisation),
- Concilier nature et activité agricole, favoriser la biodiversité et préserver les grands paysages,

Les principales étapes de construction d'un PEAN sont les suivantes :

- Élaboration d'un projet et définition du périmètre après concertation de la profession agricole,
- Validation du projet de création du PEAN par les conseils municipaux sur leur territoire communal
- Consultations réglementaires et du conseil communautaire sur le projet de création de PEAN et enquête publique,
- Intégration des modifications éventuelles à l'issue de l'enquête,
- Décision de l'assemblée départementale validant le périmètre et le programme d'actions.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour engager la réflexion sur le projet de création du PEAN de Pornic aggro Pays de Retz sur le territoire communal. Dans un second temps, les communes qui le souhaitent seront invitées à délibérer une deuxième fois pour valider le projet de périmètre PEAN sur leur territoire.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 113-15 à L 113-28 et R 113-19 à R 113-29,

Vu les avis favorables de la commission Urbanisme et la commission Politique rurale et milieux aquatiques réunies conjointement le 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable pour mener la réflexion sur le projet de création du PEAN de Pornic aggro du Pays de Retz sur le territoire communal.
- **AUTORISE M.** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Prin lit l'intervention suivante :

*« L'accompagnement en agriculture à Pornic n'est pas d'aujourd'hui. Depuis 1983, un adjoint est dédié à l'agriculture et au monde rural. Ce qu'il faut savoir c'est que les actions foncières ont besoin d'un temps long. Dans les actions conduites, on retrouve notamment les volets structurants du foncier. Les deux secteurs ont été remembrés. Pour le Clion, l'action a été conduite par l'association foncière dans les années 70 - 80. Ensuite, nous avons accompagné cette même association avec une subvention annuelle pour couvrir le budget de fonctionnement et l'entretien des chemins et ruisseaux. Le secteur de Sainte Marie a été remembré dans les années 2000 par la commune avec un taux de 93 % de conservation des haies. Dans la période de 1990 à 2010, nous avons accompagné l'association communale de drainage et d'irrigation (ACDI) de Pornic dans la mise en œuvre des programmes de drainage, plus de 1 000 hectares et la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Nous sommes la seule commune de Loire-Atlantique à avoir conduit des opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage. En 1995, nous avons mobilisé les fonds de gestion de l'espace pour défricher les parcelles de terres agricoles en zone A et N du POS. Depuis 2007, avec la convention de travail qui lie la Chambre d'Agriculture et l'Agglo, nous avons fait un gros travail de repérage sur les friches. Ensuite, nous avons invité les propriétaires des parcelles concernées à des réunions d'information. Nous avons un exemple concret de tout ce travail avec la création de la ferme aux vignes de la Fontaine aux Bretons. Cela a permis de remettre à la production agricole de nombreuses parcelles en friches. Concrètement, quelles sont les répercussions de toutes ces actions sur notre agriculture ? C'est la question qu'il faut se poser. En 2020, Pornic compte 61 exploitations contre 72 en 2010 soit une baisse de 15 %. Cette baisse s'explique principalement dans l'élevage laitier, les exploitations sont passées majoritairement d'un statut individuel à une forme sociétale. On a donc des regroupements d'exploitation pour faire les mêmes choses et surtout pour répondre, entre autres, à de meilleures conditions de vie des exploitants. Jusqu'en 2020, le cheptel laitier était stable voire en légère augmentation sur Pornic. Malgré tout, nous avons conservé 81 sites agricoles, 61 sites + 20 d'activités ou de stockage sur une SAU communale de 5 850 hectares et 6 500 hectares de SAU valorisés par l'ensemble de nos exploitants. L'agriculture biologique représente 20 % de la SAU avec une vocation végétale croissante. Les exploitations créées depuis moins de 10 ans ou gérées par de jeunes agriculteurs représentent 39 % de nos exploitations. La commune se situe donc bien au-dessus de la moyenne du département qui en est à 14 %. La moyenne d'âge des exploitants à Pornic est de 46 ans en 2020, 48 ans en 2010 et 51,4 ans au niveau national. Malgré la baisse du nombre d'exploitations, le constat montre une augmentation du nombre de travailleurs dans le secteur depuis 2010, notamment avec le développement du maraîchage. La part salariale est passée de 7 % à 23 %. Le PEAN va nous permettre d'expertiser les zones qui ont été très peu travaillées*

*dans le passé. Avec le nouveau PLU, le PEAN devrait nous permettre de préserver à long terme la vocation agricole et naturelle des secteurs inclus dans les périmètres. En conclusion, le PEAN doit nous permettre d'atteindre les objectifs suivants : lutter contre la pression foncière, favoriser une production alimentaire de proximité, favoriser la conciliation des usages, favoriser la reconquête des friches et contribuer à notre autonomie alimentaire."*

M. Gris ne comprend pas l'intervention de M. Prin, il s'agissait seulement de demander un avis sur un lancement d'étude pour un outil qui s'appelle le PEAN et sur lequel l'intercommunalité a commencé à travailler. S'il s'agit de parler de l'agriculture pornicaise et environnante, des débats peuvent être organisés, le conseil de développement peut travailler sur ce sujet.

**Adopté à l'unanimité**

## **2 - Convention relative à la mise en place d'un réseau local de fibre noire au bénéfice de Pornic aggro Pays de Retz et de la ville de Pornic**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la communauté d'agglomération Pornic Aggro Pays de Retz et la Ville de Pornic ont mis en commun leurs infrastructures serveurs Informatique et sécurité. Elles ont renforcé leur coopération en créant, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une Direction des Systèmes d'Information mutualisée.

Dans la continuité de cette mutualisation de moyens et de service, la Ville de Pornic et Pornic Aggro Pays de Retz proposent de s'unir également pour la mise en œuvre d'un réseau local de fibre noire sur le territoire de Pornic.

Il est donc proposé de passer une convention relative à la mise en place de ce réseau pour laquelle l'ensemble des prestations sera assuré par la communauté d'agglomération.

La participation financière de la Ville est estimée à 70 202 € (soit 70,4 % de l'investissement au regard de l'ensemble du réseau) et sera intégrée dans les attributions de compensation d'investissement de 2022.

La commission des Finances du 14 novembre 2022 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention relative à la mise en place d'un réseau local de fibre noire au bénéfice de Pornic aggro Pays de Retz et de la ville de Pornic.
- **AUTORISE** M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

**Adopté à l'unanimité**

## **VI - RESSOURCES HUMAINES**

### **1 - Recensement de la population - Rémunération des agents recenseurs**

Dans le cadre des opérations du recensement de la population organisées pour l'année 2023, il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs.

La rémunération proposée pour les agents recenseurs sera calculée de la manière suivante :

- 1,80 € par bulletin individuel
- 1,50 € par feuille de logement
- 1 € par dossier d'adresse collective
- 35 € par demi-journée de formation
- Forfait « tournée de reconnaissance » : 210 €
- Le budget total des frais de déplacement est réparti proportionnellement au nombre d'adresse à recenser par agent

Les rémunérations liées à la formation et à la tournée de reconnaissance seront versées en janvier 2023. Les forfaits attribués pour les demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance et les frais de déplacement sont dus à proportion du nombre de logements effectivement recensés lorsque l'agent recenseur ne remplit pas sa mission jusqu'à son terme ou lorsqu'il est nécessaire de lui suppléer.

Le budget total alloué aux frais de déplacement des agents recenseur est de 750 €. Il est réparti proportionnellement au nombre d'adresses à collecter entre les agents recenseurs, sous réserve de l'évolution de la collecte :

- Agent recenseur n°1 : secteur Pornic centre : 121 adresses à collecter (338 logements) : 119,56 €
- Agent recenseur n°2 : secteur la Birochère, la Joselière : 210 adresses à collecter (324 logements) : 207,51 €
- Agent recenseur n°3 : secteur le Clion : 179 adresses à collecter (180 logements) : 176,88 €
- Agent recenseur n°4 : secteur Sainte Marie : 249 adresses à collecter (318 logements) : 246,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les conditions de rémunération des agents recenseurs pour l'année 2023.

**Adopté à l'unanimité**

## DEBAT

En vertu des second et troisième alinéas de l'article L2121-19 du Code général des collectivités territoriales, à la demande d'un dixième au moins des membres du Conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune peut être organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal. Cette faculté n'est ouverte qu'une fois par an.

Par courrier du 28 novembre 2022, M. Hubert, au nom du Groupe Pornic Vent d'Avenir, a sollicité l'inscription à l'ordre du jour d'un débat sur *"les nombreux transferts de compétences vers Pornic Agglo ont pour effet de créer de la distance et de l'incompréhension tant auprès des habitants que des élus municipaux de notre commune"*.

M. Hubert lit l'intervention suivante :

*"Les nombreux transferts de compétences vers Pornic Agglo ont pour effet de créer de la distance et de l'incompréhension tant auprès des habitants que des élus de notre commune. La récente politique de gestion des déchets en est le parfait exemple avec des usagers et des contribuables qui expriment un sentiment d'injustice, démocratique, fiscale mais aussi environnementale quant aux choix qui ont été portés par une majorité d'élus de l'intercommunalité. Mais les élus de l'intercommunalité sont pourtant tous issus du même scrutin de liste, celui des élections municipales. Il est important pour les Pornicais de garantir la continuité démocratique entre l'échelle de la commune et celle de l'intercommunalité. Pour illustrer ce problème, j'aimerais revenir plus en détail sur le processus de décision du système de gestion des déchets. En novembre 2020, lors du conseil d'agglomération pour lequel je suis élu, a été voté l'harmonisation du mode de financement lié à la gestion des ordures ménagères. J'ai dénoncé ce jour la méthode qui consistait à faire voter d'abord un mode de financement alors même que nous n'avions pas étudié sérieusement les impacts quant au mode de gestion. J'étais loin de m'imaginer que le service aller être discriminant pour toute une catégorie de la population : le fameux rétro-littoral au-delà de la route bleue qui allait voir en janvier 2022 ses ramassages divisés par 2 pour seulement 7 % de compensation fiscale. Injustice donc sur le plan fiscal et rupture d'égalité avec deux classes de population. Vous aviez pourtant fait savoir pendant votre campagne être à l'écoute de tous les administrés et vouloir œuvrer pour l'équité. Alors, à quel moment les usagers et les contribuables ont-ils été écoutés en amont pour cette décision ? J'ai aussi parlé d'injustice et de régression sur le plan environnemental, puisqu'en votant pour la Taxe d'Ordures Ménagères (TOM), l'ancienne Communauté de Communes Cœur de Retz a dû abandonner le système de la ROM et 8 années d'effort qui avaient permis de réduire considérablement leurs déchets en passant de 190 kilos à 110 kilos de déchets par an et par habitant, soit un tonnage réduit de 3 000 à 2 000 tonnes par an. A court terme, pourrait-on réfléchir à un débat citoyen pour revenir sur ce qui est vécu comme un "saucissonnage" de la démocratie locale ? Et à moyen terme, nous souhaitons échanger sur l'opportunité de créer, pour la Ville de Pornic, une commission extra-municipale regroupant des élus et des habitants tirés au sort afin de mieux comprendre et amender les choix décisifs de Pornic Agglo ?"*

M. Hubert demande donc s'il est possible d'engager une consultation citoyenne sur ce sujet. Au vu de l'ampleur de l'injustice vécue par les citoyens, il pense que les élus sont obligés d'apporter une réponse. Celle qu'il obtient à Pornic Agglo ne lui permet pas de répondre à la demande citoyenne sur ce qui est vécu justement comme un manque de concertation. L'injustice est criante. Ils savent que la TOM est indexée sur la valeur locative et par exemple pour des couples avec les mêmes revenus mais avec une superficie de maison différente, certains vont payer 219 € ou 420 € et d'autres 720 €. La distance qui est créée avec l'agglomération, sur ce genre de décision, n'est pas acceptable. Il n'est pas possible de se couper de l'avis premier des contribuables et des usagers et prendre des décisions qui sont vécues comme des décisions « hors sol ».

M<sup>me</sup> Hugues fait remarquer que la consultation citoyenne sur des sujets extrêmement complexes lui paraît "démago". La commission Environnement de l'agglomération s'est énormément réunie sur le sujet, le bureau de l'agglomération a énormément travaillé sur le sujet. C'est un sujet très complexe, il ne s'agit pas de dire aux gens : est-ce que vous voulez un ramassage des poubelles une fois ou deux fois par semaine ? Il y a un sujet d'équation et d'équilibre globale, une appropriation du dossier tellement forte qu'il est difficile de le mettre à consultation citoyenne. Effectivement, ces transferts de compétences, que l'Etat pousse à faire, éloignent certains élus de ces sujets car ils ne sont pas présents au sein de l'agglomération. Elle pense qu'il faut plutôt faire vivre le bloc communal que de démultiplier les instances. Il existe déjà un conseil communautaire, composé de conseillers municipaux, d'autres peuvent faire partie des

commissions et y travailler. Il existe aussi un conseil de développement. En fait, il faut trouver comment faire vivre le dialogue, faire comprendre les décisions prises ; chaque élu, y compris ceux qui ne sont pas conseillers communautaires, ont une part de responsabilité sur ce sujet qui ne doit pas se résoudre par la création d'une autre commission.

M. Gris relève que le sujet des déchets est un bon exemple car il concerne les citoyens quotidiennement. Quand la population est incitée à réduire les déchets, les trier et les valoriser pour baisser le coût, il faut que les citoyens puissent s'emparer du sujet car la réussite du projet dépend d'eux. Alors que là, délégation est donnée à la communauté d'agglomération, quelques personnes décident d'une certaine politique qui comme cela a été évoqué en conseil communautaire hier soir, pousse à alimenter une usine parce que c'est un investissement récent. Il ne s'agit pas d'une politique de réduction des déchets, et les futures obligations sur le tri des déchets organiques voire sur leur valorisation ne sont pas anticipées. Il prend l'exemple des propos tenus par le Maire de Chaumes en Retz, lors du conseil communautaire, sur le TMB qui est un gros cylindre qui trie les déchets pour faire du compost. M. Gris ne connaît pas beaucoup d'agriculteurs satisfaits de récupérer ce type de compost, produit par ce genre d'outil, puisqu'il fragmente tous les plastiques. Il est essentiel de comprendre que demain ces outils vont être abandonner et qu'il faut d'autres solutions. Les citoyens, les restaurateurs doivent s'emparer du débat et proposer des solutions face à l'abandon du tri des déchets organiques en 2024 et l'utilisation du compost en 2027. Ce sujet est complexe et ne doit pas être traité seulement au niveau de la communauté d'agglomération.

M. Deveille pense qu'il faut entendre la plainte du citoyen. Il se souvient que lors de la présentation, faite aux élus le 13 octobre 2020 par la communauté d'agglomération, il n'a jamais été dit ni écrit que la mise en place de la nouvelle taxe d'ordures ménagères aurait pour conséquence une iniquité parmi les habitants de la commune. De fait, désormais, il existe deux catégories de Pornicais, ceux qui habitent à l'extérieur de la route bleue, et qui ne sont prélevés que tous les 15 jours, et ceux qui habitent, ou mettent leur bien en location, entre le littoral et la route bleue et qui eux sont prélevés chaque semaine. Pourquoi cette iniquité de traitement, de fait il y a deux catégories de citoyens. Le comble étant que les Pornicaises et Pornicais habitant à l'extérieur ont en définitive 50 % de service en moins et payent 7, 8, 10 % de moins globalement que les autres. M. Deveille se pose la question de savoir s'il y a des citoyens et des sous-citoyens à Pornic, et trouve scandaleux qu'il y ait deux vitesses. Avant de se poser la question d'une commission, il faut déjà se poser la question de l'état des lieux actuel. Les ramassages devraient être identiques que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la route bleue, ou de bénéficier d'une remise d'au moins 50 % puisqu'il y a 50 % de service en moins.

M. le Maire indique que la situation était identique auparavant ; le centre-ville était ramassé 2 fois par semaine et les autres secteurs 1 fois par semaine. Tous les ramassages ont été divisés par 2 sur tout le territoire. Quant au mécontentement des usagers, M. le Maire annonce que sur 45 000 abonnés aux ordures ménagères, l'agglomération a reçu 160 courriers, soit 0,35 % de plainte.

Et à M. Hubert qui propose de transmettre les courriers qu'il a reçu à ce sujet, puisque les courriers servent d'indicateur de mécontentement, M. le Maire l'invite à le faire.

Par ailleurs, M. le Maire fait remarquer que le débat demandé par les membres de l'opposition ne concernait pas les ordures ménagères.

M<sup>me</sup> Friess souligne que la modification du nombre de ramassage des ordures ménagères ne concerne pas seulement Pornic mais toutes les communes de l'agglomération. Elle informe que le nombre des tournées a été diminué pour l'empreinte carbone, des points de collectes des déchets ont été ajoutés et tous les ans des points de tri sélectifs sont également ajoutés. La communication relative aux déchets est assurée par Pornic Agglo par le biais de la revue trimestrielle, Internet, des réseaux sociaux, de la presse. Elle indique que l'installation de bacs de déchets organiques pour tous les restaurants est à l'étude. Des composteurs sont offerts pour toutes nouvelles constructions en même temps que les bacs à ordures. Elle explique que la taxe des ordures ménagères englobe la collecte des ordures ménagères, du verre, les déchetteries, les traitements de l'ensemble des flux de déchets collectés, les frais de structures et les frais de personnel. Le travail mené par les services est d'atteindre l'objectif zéro déchet à l'horizon 2030.

M. Hubert confirme qu'effectivement le débat s'écarte du sujet de la consultation citoyenne et s'étonne que M<sup>me</sup> Friess se fasse la fervente défenseur de la TOM alors que sous l'ancienne mandature, le groupe d'élus auquel appartenait M<sup>me</sup> Friess s'était fait une spécialité de la redevance incitative avec la mise en avant d'économie potentielle pour les contribuables de 178 € par an.

M<sup>me</sup> Guignard revient sur l'objectif de ce débat qui est de voir comment, au niveau de la gouvernance de l'équipe actuelle, accompagner ce type de décisions pour que les élus municipaux puissent tous les jours répondre au questionnement des citoyens qui vivent ce genre de situation comme une injustice. Aujourd'hui, leur demande de constituer une commission avec des citoyens était de répondre à cette question et aller ainsi vers plus de satisfaction.

M. le Maire est tout-à-fait d'accord sur le fait que les élus doivent être plus informés sur les décisions prises. Il indique qu'un travail dans ce sens est en cours avec les maires de l'agglomération et souhaite que le conseil de développement y travaille aussi. L'intercommunalité a la chance d'avoir un très bon conseil de développement qui fonctionne bien. Un certain nombre d'actions performantes ont été menées. Concernant la demande de création d'une commission élargie, M. le Maire n'y est pas favorable car un esprit communautaire ne se construit pas en isolant les communes. Ce travail de commission doit rester intercommunal, les compétences transférées doivent être animées à 15 communes. Il n'est pas question de développer ce travail sur le plan communal, ce qui ne veut pas dire que la Ville ne participe pas. Si une commission doit se créer, ce ne peut être qu'une commission extra-communautaire avec les 15 maires. M. le Maire évoquera ce sujet avec eux mais il pense que ce travail est déjà en parti réalisé par le conseil de développement. Il saisira ce conseil pour réfléchir sur le mode de communication envers les élus.

M. le Maire propose de mettre au vote la demande de création d'une commission extra-municipale afin de connaître l'orientation du groupe.

M. Hubert précise que la création de cette commission doit se faire par tirage au sort, ce qui n'a pas été le cas pour le conseil de développement dont le président figurait sur la liste municipale de M. le Maire et de nombreux membres sont d'anciens élus de la liste majoritaire.

Les 5 membres de l'opposition se prononcent favorablement à la création de cette commission contre les 28 autres élus qui sont défavorables.

☪ ☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h 00.

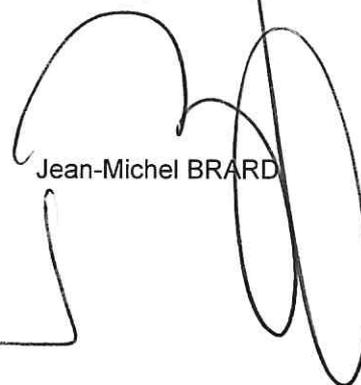
La Secrétaire de Séance,



Alexandra NICOLLE



Le Maire,



Jean-Michel BRARD